

# LA SEMAINE AFRICAINE



www.lasemaineafricaine.info

N° 4145 du Jeudi 29 Septembre 2022 - 70<sup>e</sup> Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -  
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro - Tél.: (+ 242) 06 801.42.03 - 06 945.49.69 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

## REMANIEMENT GOUVERNEMENTAL

# Rien de bien nouveau !

(P.3)

### ROYAUME DE LOANGO

## Imbroglia autour de la succession au trône



Moe Tchivongo, le porte-parole du roi. (P.5)

### EDITORIAL

## Nouveau?

**CANAL+**  
**TOUJOURS DE FOOT**

**VIVEZ PLUS DE 800 MATCHS EN EXCLUSIVITE**

Premier League, Bundesliga, LaLiga, Serie A, Ligue des Champions

06 877 92 92  
CANAL+ CONGO

## YANGO

## Yango en accord avec le ministère des Transports, de l'Aviation civile et de la Marine marchande

(P.20)

### ARCHIDIOCESE DE BRAZZAVILLE



## L'abbé Fred Mackiza grièvement agressé par des inconnus

Le prêtre dans son lit d'hôpital (P.11)

**CIEHC 5**  
**5<sup>ème</sup> CONFÉRENCE INTERNATIONALE ET EXPOSITION SUR LES HYDROCARBURES AU CONGO**  
WWW.OILGASCONGO.COM

**DU 30 NOVEMBRE AU 02 DÉCEMBRE 2022**  
LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE AU CONGO: OPPORTUNITÉS ET DÉFIS

S.E.M. DENIS SASSOU N'GUSSO  
Président de la République du Congo  
Chef de l'Etat

MINISTRE DES HYDROCARBURES, RÉPUBLIQUE DU CONGO

CENTRE INTERNATIONAL DE CONFÉRENCE DE KINTÉLÉ  
BRAZZAVILLE, RÉPUBLIQUE DU CONGO

PARTICIPEZ AU PLUS GRAND ET PLUS ANCIEN ÉVÉNEMENT PÉTROLIER ET GAZIER D'AFRIQUE CENTRALE

#CIEHC

ORGANISÉ PAR: MINISTÈRE DES HYDROCARBURES, RÉPUBLIQUE DU CONGO

EN PARTENARIAT AVEC: AMETrade

OBSERVATOIRE CONGOLAIS DES DROITS DE L'HOMME

**Renforcer les capacités des agents de l'Etat dans la connaissance et la promotion des droits humains**

En partenariat avec Agir ensemble, l'Observatoire congolais des droits de l'homme (OCDH) a organisé, jeudi 22 septembre dernier à Brazzaville, un atelier de renforcement des capacités des policiers, gendarmes et agents de l'administration pénitentiaire dans la connaissance et la promotion des droits humains en République du Congo. C'était sous les auspices de Franck Chardin Aubin Tchibinda, directeur exécutif de l'OCDH.



Après l'ouverture de l'atelier

Entre autres objectifs de cette formation, l'amélioration du paysage des droits humains dans les départements de la Cuvette et de Brazzaville par: le renforcement du savoir-faire des agents de l'Etat en matière de droits humains, ce qui permettra à chaque agent de s'approprier les concepts des droits humains en général et de la torture en particulier; l'amélioration et le renforcement de la collaboration entre les acteurs de la justice, les agents des forces de l'ordre et les organisations de la société civile en matière des droits humains.

Pour les responsables de l'OCDH, il était important


de se mettre autour d'une même table avec les agents du ministère public, les forces de l'ordre et les agents de l'administration pénitentiaire pour échanger sur les fondamentaux qui gouvernent la procédure pénale (interpellation, arrestation, garde vue, détention provisoire).

Au cours de cet atelier, les questions relatives à la procédure pénale et ses particularités ont été présentées par le ministère public. L'OCDH a, quant à elle développé les questions qui abordent directement les droits humains. Il s'agit respectivement du principe de

la présomption d'innocence; des modalités d'arrestation et des droits de la personne arrêtée, du formalisme du mandat d'arrêt, mandat d'amener, et du mandat de dépôt; la répartition des compétences entre les officiers de police judiciaire, le ministère public et le juge. A cela s'ajoutent les généralités sur les droits de l'homme et sur la torture; le traitement cruel et dégradant; les textes fondamentaux nationaux et internationaux en matière des droits humains; les juridictions compétentes en matière des droits humains.

Marcellin MOUZITA

World Health Organization  
Regional Office for Africa



Organizaçào Mundial de Saúde  
Escritório Regional Africano

Organisation Mondiale de la Santé  
Bureau Régional de l'Afrique

Facsimile: + 47 241 39501/39503 or + 242 83 95 01/83 95 03 or Direct Fax: + 47 241 39 508 or + 242 83 95 08

In reply please refer to:  
Prière de rappeler la référence :  
Favor citar a referencia:

20 septembre 2022

**AVIS D'APPEL D'OFFRES : RFP/AFRO/048/2022**

**Titre – FOURNITURE ET INSTALLATION DE STORES RIDEAUX POUR LES BUREAUX TEMPORAIRES DE L'OMS/AFRO A BRAZZAVILLE AU CONGO**

---

Le Bureau de l'OMS pour l'Afrique vous invite par la présente à soumettre des propositions dans le cadre de présente invitation à soumissionner (RFP) relatif aux objets cités ci-dessous :

N°	Titres de l'appel d'offre	Lien UNGM
RFP/AFRO/048/2022	FOURNITURE ET INSTALLATION DE STORES RIDEAUX POUR LES BUREAUX TEMPORAIRES DE L'OMS/AFRO A BRAZZAVILLE AU CONGO	<a href="https://www.ungm.org/Public/Notice/183057">https://www.ungm.org/Public/Notice/183057</a>

Ces dossiers d'appel d'offre est disponible sur la plateforme <https://www.ungm.org/> sous les références inscrites dans le tableau ci-dessus ou sur demande à l'adresse [afroafrobids@who.int](mailto:afroafrobids@who.int)

Une visite des lieux sera organiser ce Mercredi 28/09/2022 à 10H30 heure de Brazzaville à Immeuble AGC, au centre-ville de Brazzaville/Congo

Les soumissions devraient être présentées conformément aux prescriptions de la RFP et parvenir au plus tard le **07 octobre 2022 à 14 h00 (heure de Brazzaville)** à l'adresse suivante : [afroafrobids@who.int](mailto:afroafrobids@who.int).

Les soumissionnaires potentiels qui souhaitent obtenir des éclaircissements sur des questions techniques, contractuelles ou commerciales peuvent le notifier par courrier électronique à l'adresse [afroafrobids@who.int](mailto:afroafrobids@who.int) (utiliser la référence y afférentes. Les demandes de clarification devraient nous parvenir au plus tard 5 jours avant la date limite de soumission.

L'OMS-AFRO attend avec intérêt votre soumission et vous remercie d'avance de l'attention que vous portez aux opportunités commerciales proposées par l'OMS.

Sincères salutations

Contracting and Procurement Services General Management Cluster (GMC)



# Allianz Congo Assurances

désormais

# SUNU Assurances



**Pointe-Noire, entrée Tchikobo**  
Tél. : 05 601 12 00

**Brazzaville, Imm. Yoka Bernard**  
La Coupole - Tél. : 05 012 95 54

REMANIEMENT GOUVERNEMENTAL

# Rien de bien nouveau !

C'est le moins que l'on puisse dire de la nouvelle équipe gouvernementale publiée, samedi 24 septembre dernier, par le général de division à la retraite, Florent Ntsiba, directeur de cabinet du chef de l'Etat avec rang de ministre d'Etat. La nouvelle équipe dirigée par Anatole Collinet Makosso, reconduit le 22 août dernier, compte 37 membres dont 29 hommes et 8 femmes.



L'équipe gouvernementale (Ph. d'arch.)

La nouvelle équipe gouvernementale dont la majorité des ministres a été reconduite ne fait pas l'unanimité au sein de l'opinion. Très sceptiques, certains Congolais pensent que c'est une copie collée. «On prend les mêmes et on continue», comme si le pays n'avait pas d'autres cadres.

Il n'y a pas eu un chambardement tel que l'attendaient les Congolais. Qu'à cela ne tienne: la nouvelle équipe aura pour objectifs de rétablir les équilibres macro-économiques; poursuivre les pourparlers avec le FMI (Fonds monétaire International); le problème récurrent de pénurie de carburant et d'eau, ainsi que le phénomène des délestages doivent être stables et au service de tous; les mouvements de contestation de jeunes diplômés avec lesquels il conviendrait d'entreprendre un dialogue afin d'éviter les spectacles désolants qui se déroulent devant le ministère de la Justice; la diversification de l'économie; l'assainissement du climat des affaires; l'apaisement du climat social avec les problèmes de salai-

res, des pensions de retraite et le paiement de la bourse des étudiants en retard; l'assurance maladie universelle; la question de la retraite automatique; la maîtrise des effectifs de fonctionnaires, etc.

Trois personnalités de l'ancien gouvernement ont été remerciées. Il s'agit de Roger Rigobert Andely des Finances, du budget et du portefeuille public; Dieudonné Moyongo, de la Culture et des arts et Destinée Hermella Doukaga, du Tourisme et des loisirs, actuelle deuxième questeur de l'Assemblée nationale.

Par contre, trois nouvelles personnalités ont fait leur entrée, notamment Jean Baptiste Ondaye, nommé ministre de l'Economie et des finances; Lydie Pongault, ministre de l'Industrie culturelle, touristique, artistique et des loisirs; Juste Désiré Mondelé, ministre délégué auprès du ministre de l'Intérieur, de la décentralisation et du développement local. Vingt-neuf ministres ont conservé leur portefeuille. Firmin Ayessa, Alphonse Claude N'Silou, Pierre Oba, Pierre Ma-

biala, Jean Jacques Bouya qui devient ministre d'Etat, Jean Claude Gakosso, Bruno Jean Richard Itoua, Nicéphore Antoine Thomas Fylla Saint-Eudes, Mme Rosalie Matondo, Mme Ghyslaine Ingrid Olga Ebouka Babackas, Léon Juste Ibombo, Mme Arlette Soudan-Nouault, Mme Inès Nefer Bertille Ingani qui s'est vue ajouter le secteur informel, Charles Richard Mondjo, Thierry Lézin Mougalla, Jean Luc Mouthou, Paul Valentin Ngobo, Jean Rosaire Ibara, Ange Aimé Wilfrid Bininga, Rodrigue Josué Ngouonimba, Gilbert Mokoki, Denis Christel Sassou-Nguesso, Hugues Ngouélondélé, Jacqueline Lydia Mikolo, Mme Delphine Edith Emmanuelle, Mme Irène Marie Cécile Mboukou-Kimbatsa Goma qui s'est vue annexer le département de la solidarité, Thierry Ghislain Manguessa Ebome, Ludovic Ngatsé qui s'est vu ajouter les Comptes publics et le portefeuille public, Luc Joseph Okio.

Cinq, par contre, ont changé de portefeuille: Honoré Sayi, ministre des Transports, de

l'aviation civile et de la marine marchande; Emile Ouosso, ministre de l'Energie et de l'hydraulique; Jean Marc Tchystère-Tchicaya, ministre des Zones économiques spéciales, Raymond Zéphirin Mboulou, ministre de l'Intérieur, de la décentralisation et du développement local; Guy Georges Mbacka, ministre de l'Economie fluviale et des voies navigables

La particularité de ce Gouvernement, c'est qu'il compte un seul ministre délégué, au lieu de deux comme dans l'équipe précédente et cinq ministres d'Etat. On parle plus d'un réajustement que d'un remaniement. Pour preuve, il n'y a eu que 3 entrées sur les 38 membres que comptait l'ancienne équipe. Le ministère de l'Ordre public a disparu, au profit de l'Intérieur. De même, le tourisme et les loisirs ont été fusionnés à la culture. Tout comme la création du ministère de l'économie fluviale et des voies navigables qui est une vraie nouveauté.

KAUD

Editorial

## Nouveau ?

Nous l'avons attendu ; nous avons spéculé sur sa composition, parié sur les personnalités qui y seraient reconduites et celles qui en seraient débarquées, spéculé sur la logique qui allait présider à sa formation... Nous avons eu tout faux. Le nouveau gouvernement présenté le 24 septembre dernier est tout sauf nouveau.

En reconduisant M. Anatole Collinet Makosso à sa tête, le 24 septembre dernier, les signes annonciateurs du statu quo étaient déjà alignés. Au finish, sur 37 membres qui le composent, peu sont les personnes qui font vraiment une entrée dans ce gouvernement. Les nouveaux ministres sont tous des anciens ministres, ou des personnes qui n'étaient pas loin des allées du pouvoir.

Aussi la surprise ne vient-elle pas vraiment des entrants que du seul partant dont la rue parle à profusion aujourd'hui: le ministre des Finances. M. Andély, réputé homme de rigueur financière, est célèbre déjà pour une première sortie fracassante du gouvernement il y a plus d'une décennie. Toujours parce qu'il gênait les boukouteurs attirés selon la rumeur.

Exit, donc, Monsieur la rigueur; place à une équipe qui aura les coudées franches pour affronter les défis qu'énumère notre reporter dans l'article ci-contre. Tout l'enjeu sera de savoir si les remplaçants de maintenant maintiendront le cap de l'orthodoxie de gestion. La réponse sera intéressante à analyser, parce qu'elle nous convaincra de la réelle volonté de développer le pays au-delà des slogans.

Mais, sur ce terrain, le Congolais ne se fait vraiment aucune illusion. Seule chose dont nous pouvons nous réjouir, le nouveau gouvernement a été formé dans la paix. Faute de grives, contentons-nous des merles de la stabilité. Il y a des pays qui courent après.

Albert S. MIANZOUKOUTA

COLLECTIVITES LOCALES

## Ce qu'il faut comprendre de l'élection des membres des bureaux

Le vendredi 23 septembre 2022 a eu lieu, sur l'ensemble du territoire national congolais, l'installation et la mise en place des bureaux des Conseils départementaux et municipaux, issus des élections locales du 10 juillet dernier. Sans trop de surprise, le Parti congolais du travail (PCT) a encore frappé fort, en raflant la majorité des Conseils parfois avec l'appui d'alliés là où il n'a pas la majorité.

Les élections supervisées par les membres du Gouvernement se sont déroulées sans heurts, en dépit de quelques rebondissements à Kintélé où les candidats de la majorité se sont affrontés laissant un goût amer et entâchant le principe de l'alternance et de la vitalité de la démocratie. Il faut dire que pour ces élections, où l'électorat est très limité, donc contrôlable, la majorité a fonctionné sur des consignes qui ont été négociées au préalable.

A vrai dire, il n'y a pas eu trop de changements à la tête des Conseils.

Le PCT s'est encore taillé la part du lion. Fait curieux, l'UPADS a obtenu la vice-présidence sans avoir une majorité dans les Con-

seils départementaux et municipaux du Niari ou de la Bouenza. Simple hasard ou arrangement politique?

De son côté, le parti UDH-Yuki de feu Guy Brice Parfait Kolélas a obtenu le poste de deuxième secrétaire au Conseil départemental et municipal de Brazzaville, en la personne de Marc Matoumissa.

Bien avant l'élection, les noms de ceux qui devaient composer les bureaux des différents Conseils étaient déjà connus. Comme quoi, tout était déjà scellé et ficelé d'avance. Des candidats uniques dans la majorité des Conseils.

Le PCT a pris la présidence de presque tous les Conseils départementaux sans laisser la



Le siège délabré du Conseil départemental de la Likouala

moindre chance à ses alliés qui se sont contentés des postes de vice-présidences et de secrétaires.

Sur les douze présidents des Conseils départementaux élus, sept ont conservé leur poste: Jean Marie Bopoumbou (Cuvette), Emmanuel Akouélakoum (Sangha), Dieudonné Bantsimba (Brazzaville), Mme Blandine Akouala (Plateaux), Michel Mampouya Boumpoutou (Pool),

Alexandre Mabilia (Kouilou), Jean Fulgence Mouanga (Bouenza).

De nouvelles personnalités ont été élues: Jacques Ongotto (Lékoumou) en remplacement de Sylvie Kaki; Mme Evelyn Tchichelle née Moe Poati (Pointe-Noire). Elle succède à Jean-François Kando (PCT), député de Mongo Mpoukou; Armand Mafoumbou Moody (Niari), en remplacement de Claude

Etienne Massimba (Club 2002 PUR); Pierre Nzila (Cuvette-Ouest); Joseph Noumazalay Ilounga (Likouala).

Au niveau des Conseils municipaux, Marcel Koussikana (PCT) a pris la mairie de Dolisie, en remplacement de Ghislain Rodrigue Nguimbi Makosso (PCT); Mbou Sambala (Lékoumou), Armel Sidobé Gah (Ouesso), Alain Moka (Likouala), Mme Mensah Stella Sassou-Nguesso (Kintélé), Grégoire Hadjinsy Kouffa (Pokola), Michel Elenga Ekobo (Owando), Simplicie Kanza (Ewo), Michel Youla (Djambala), Edwige Ndebeka (Kinkala), Batoumissa Malanda (Nkayi), Fortuné Mbouela (Madingou) sont, eux aussi, de nouveaux arrivants.

A Madingou, l'élection des membres du bureau du Conseil départemental de la Bouenza a été retardé d'une journée. Elle s'est tenue, le 24 septembre. Tout comme au bureau du Conseil municipal de Mossendjo où le député François Ndouna a été élu. A Oyo, par contre, Gaston Yoka a été reconduit.

Dans l'ensemble, l'UPADS a

pris la vice-présidence des Conseils départementaux du Niari (Gabriel Lissouba), la Bouenza (Moukassa Joseph), ainsi que celles des Conseils municipaux de Dolisie (Féliicien Nzaou), Mossendjo (Judith Bouaka), Nkayi (Philippe Mboungou-Ndamba), ainsi que le poste de secrétaire du Conseil municipal de Sibiti, sans en prendre une présidence.

Du côté de la majorité, le Club 2002 PUR a raflé les postes de vice-président du Conseil départemental et municipal de Pointe-Noire (Gabriel Missatou) et celui de deuxième vice-président du Conseil départemental et municipal de Brazzaville (Clesh Atipo Ngapy). Le MCDDI a obtenu le poste de secrétaire au Conseil municipal de Nkayi. L'UR de Benjamin Bounkoulou, celui de maire de Nkayi. Quelques indépendants ont également été élus, notamment aux postes de vice-président du Conseil départemental de la Bouenza, tout comme les trois postes du Conseil municipal de Madingou.

Cyr Armel YABBAT-NGO

ROYAUME DE LOANGO

# Imbroglia autour de la succession au trône

Suite à l'imbroglia au royaume de Loango, autour de la nomination du nouveau Mâ-Loango, les trois clans du royaume Kondi-Li-Luangu, Nkata et Buvandji, représentés respectivement par Moe Tchicaya Bounene Zéphirin, Moe Taty Thystolin Alexandre et Moe Taty Marcelin, réunis en conseil extraordinaire et internationale sur les démarches déjà entreprises quant à l'investiture de Moe Goma Gislain Ludovic. Eclairage.

Pourquoi tant de bruits autour de la désignation du nouveau roi de Loango? A cette question, Moe Tchivongo a répondu: «En réalité, il n'y aurait pas de couacs si les uns et les autres pouvaient respecter ce que le législateur traditionnel a légué. Réunis le 9 septembre dernier, le conclave des dignitaires de Bwali avait jeté son dévolu sur Moe Goma Gislain Ludovic, de la lignée matrilineaire royale, éligible au trône royal chez les Loango. Mais voilà que l'homme politique qui n'a pas de rôle à jouer, ni un mot à dire dans ce choix clanique et traditionnel, semble jouer au trouble-fête. Tenez! Notre dernière séance

de travail avec les autorités locales des deux départements a eu lieu le 20 mai 2022, au siège du Conseil départemental du Kouilou. C'était en présence des autorités locales et des trois chefs des clans royaux. Cette réunion était axée sur le choix opéré par les trois clans et celui de l'opportuniste Moe Nzaou, choisi par les dignitaires sous l'influence de l'homme politique dont je tais le nom. Séance tenante, les autorités ont posé la question aux chefs des trois clans royaux, si Moe Nzaou, qui s'était autoproclamé roi et s'est établi dans la case royale de Bilala était bien leur choix? Les chefs des clans royaux ont répondu par la négative.



Moe Tchivongo

Sans tergiverser, Moe Nzaou était sorti de la salle par la Force publique. D'où vient qu'après trois mois, et contre toute attente, un autre pseudo roi, le nommé Moe Taty Jean Christophe, alias «Moe Pick-en», soit, de façon solennelle, autoproclamé roi à Bilala, au vu et au su de tout le monde, sans être inquiété jusqu'ici. Pour dire vrai, le successeur

au trône royal sort d'un clan royal et non d'un parti politique. Le choix du consensus pour la paix entre les clans choisi par le clan royal Kondi-Li-Luangu, entériné unanimement par les deux autres, c'est bien Moe Goma Gislain Ludovic. Le chronogramme de l'investiture du nouveau Mâ-Loango est connu de toutes les autorités. Il ne reste plus que l'accord officiel du Chef de l'Etat, Denis Sassou-Nguesso, pour mettre en musique ce chronogramme. Nous pensons que de la même manière que les autorités se préoccupent pour la conservation de la paix et la cohésion sociale au sein des populations, elles doivent aussi le faire au sein de tous les royaumes que compte le Congo».

Pour la petite histoire, Moe Makosso IV, né le 1<sup>er</sup> mai 1944, intronisé roi de Loango le 29 août 2009, est décédé le 23 décembre 2020 à l'âge de 76 ans. Il a régné pendant 11 ans, 3 mois et 24 jours.

Equateur Denis NGUIMBI

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

# 150 bacheliers ont bénéficié de bourses d'étude en Russie

La Maison russe a réuni le samedi 24 septembre dernier à l'auditorium de la Grande bibliothèque universitaire, les bacheliers bénéficiaires de la bourse de la Fédération de Russie, au titre de l'année académique 2022-2023. C'était pour saluer leur départ et les encourager à conquérir des titres et grades académiques. C'était sous l'autorité de Jean Omer Abolo, directeur de cabinet de la ministre de l'Enseignement supérieur; en présence de Mme Maria Fakhruddinova, directrice de la Maison russe, et d'Anicet Loupoupou, conseiller aux affaires académiques près l'ambassade du Congo en Russie.



Les boursiers autour de la directrice de la maison russe et du directeur de cabinet

La rencontre s'est tenue dans la convivialité et dans un climat fraternel. Les nouveaux boursiers de l'Etat russe étaient tous là, accompagnés pour certains de leurs parents. Visiblement ravis d'aller étudier en Russie.

Dénommée Alexandre le grand, cette promotion a pris l'engagement d'être la meilleure de toutes les promotions. «Nous ne portons pas seulement nos noms et ne représentons pas seulement nos familles, mais nous portons sur nos épaules le drapeau tricolore: vert, jaune, rouge», a dit Claude Lounou, dans le mot de remerciement de ces boursiers.

Ils ont exprimé leur gratitude à la ministre de l'Enseignement supérieur, à l'ambassadeur de la Fédération de Russie au Congo et à Mme la directrice de la Maison russe pour cette opportunité qui leur est offerte.

Maria Fakhruddinova a rappelé que le quota des bourses réservées aux étudiants congolais ne cesse de s'accroître d'année en année. Et d'indiquer les innovations apportées par la Maison russe dans le cadre de cette bourse, tout en attirant l'attention des nouveaux boursiers: «Vous allez pour étudier. Soyez assidus aux cours. Vous devez honorer les parents et le Gouvernement qui vous envoient là-bas», a-t-elle déclaré.

Le directeur de cabinet de la ministre de l'Enseignement supérieur a, quant à lui, exprimé la gratitude du Gouvernement congolais à celui de la Fédération de Russie qui ne cesse d'octroyer des bourses aux étudiants congolais.

Il a demandé à ces boursiers d'être des modèles. «Le mauvais comportement que vous avez ici, n'amenez pas ça là-bas. On ne vous envoie pas, non plus là-bas, pour être des opposants. On ne vous forme pas pour aller travailler ailleurs, sinon qu'au pays. Vous avez l'obligation de rentrer après votre formation. Partez, revenez, on vous attendra à bras ouverts», a affirmé Jean Omer Abolo.

Cyr Armel YABBAT-NGO

ASSEMBLEE NATIONALE

# Giacomo Durazzo chez Isidore Mvouba

Le président de l'Assemblée nationale, Isidore Mvouba, a conféré le jeudi 22 septembre dernier avec Giacomo Durazzo, ambassadeur, chef de la délégation de l'Union européenne en République du Congo. L'entretien a porté sur le partenariat entre l'U.E et le Congo, la diversification de l'économie congolaise et le climat des affaires qui n'attire toujours pas les investisseurs étrangers.



Giacomo Durazzo

Pour Giacomo Durazzo, le partenariat entre l'U.E et le Congo est une longue histoire qui date de 1963, année de son lancement en terre congolaise. Sa visite auprès du président de l'Assemblée nationale dénote donc du climat de confiance et d'entente entre deux partenaires qui se connaissent depuis longtemps.

Au-delà des civilités, le diplomate européen pense que c'est le contenu de la discussion qui est important. «Nous avons parcouru les éléments prioritaires du partenariat entre l'U.E et le Congo, notamment les deux grands sujets qui nous intéressent: celui des forêts du bassin du Congo qui ne sont pas souvent valorisées dans les discussions internationales», a-t-il regretté. Pour lui, le Congo et les pays du Bassin du Congo doivent faire entendre leur voix sur cette question. «Nous avons vu comment valoriser ce patrimoine, améliorer la gestion forestière et comment faire pour que les populations riveraines de ces forêts puis-

sent bénéficier de ce patrimoine, tout en le conservant. L'U.E est un partenaire important dans ce secteur», a-t-il fait savoir.

L'économie et sa diversification sont les autres grands sujets du partenariat. «Nous faisons beaucoup d'interventions en termes d'énergie alternative, de promotion d'une agriculture qui puisse diminuer la dépendance du pays de l'importation des biens alimentaires. La crise alimentaire qui touche le Congo et beaucoup d'autres pays constitue un véritable problème. Elle touche les ménages les plus pauvres et constitue également une opportunité, car les prix étant maintenant élevés, cela va probablement agir comme levier pour la production nationale. Certainement qu'avec le programme du Gouvernement de valoriser les zones agricoles que nous soutenons, à court et moyen terme, il y aura des possibilités de développement de l'agriculture en République du Congo. Nous avons aussi parlé de la pêche et de bien

d'autres sujets importants. C'était une séance très inten-

se», a indiqué le diplomate européen.

Le climat des affaires a constitué aussi la toile de fond de leurs entretiens. «Il joue un rôle important et constitue un frein aux potentiels énormes dont le pays dispose pour attirer plus d'investisseurs, notamment la sécurité juridique, la lutte contre la corruption qui fait que les investisseurs ont quelques difficultés à venir intervenir dans le pays», a affirmé Giacomo Durazzo qui a souhaité que la prochaine COP puisse donner une nouvelle impulsion à tout ce qui est financement vert.

Cyr Armel YABBAT-NGO

Etude de Maître Ghislain Christian YABBAT-LIBENGUE

Notaire à Pointe-Noire  
Avenue Charles de Gaulle, immeuble ex air Afrique face hôtel Elais,  
Tél : 06664.85.64/04432.52.12.  
B.P : 4821, E-mail : yabbatchristian@yahoo.fr,  
Pointe-Noire – République du Congo.

SUNU ASSURANCES IARD CONGO

Société Anonyme avec Conseil d'Administration  
Capital social : 3.000.000.000 de Francs CFA  
Siège social : 17 Rue de l'Hôtel de Ville, Centre-ville,  
Immeuble ELIKIA, B.P. 340  
Pointe-Noire / République du Congo  
N° RCCM: CG-PNR-01-2012-B14-00021

ANNONCE LEGALE

Aux termes du procès-verbal des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société Allianz Congo Assurances SA, du 08 Avril 2022, enregistré au domaine et timbres en date du 03 Mai 2022, sous le folio 082/21 N°4002, ayant porté sur :

- Changement de dénomination sociale : Le changement de l'actuelle dénomination sociale de la société, pour adopter la dénomination «SUNU Assurances IARD Congo SA».
  - Adoption des statuts modifiés et rendus conformes qu modèle du Groupe SUNU suite l'accord de l'autorité de tutelle : La refonte complète des statuts ainsi qu'ils ont été présentés suite à l'accord reçu du Ministre des Finances du Budget et du Portefeuille public de la République du Congo le 22 Mars conformément à l'article 305 du code des Assurances de la CIMA.
- Dépôt : Au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire sous le numéro CG-PNR-01-2022-M-00422, du 07 Avril 2022.  
Immatriculée au registre de commerce et du crédit mobilier sous le numéro CG-PNR-01-2012-B14-00021.

Fait à Pointe-Noire, le 13 Septembre 2022.

Pour insertion.

Maître G. Christian YABBAT-LIBENGUE

Etude de Maître Ghislain Christian YABBAT-LIBENGUE

Notaire à Pointe-Noire  
Avenue Charles de Gaulle, immeuble ex air Afrique face hôtel Elais,  
Tél : 06664.85.64/04432.52.12.  
B.P : 4821, E-mail : yabbatchristian@yahoo.fr,  
Pointe-Noire – République du Congo.

ES-KO CONGO SARL.

Société à responsabilité limitée  
Capital social : 100.000.000 de Francs CFA  
Siège social : 163, avenue Jacques Opangualt, BP 1624  
Pointe-Noire, République du Congo  
R.C.C.M : CG-PNR-01-2002-B12-00255

ANNONCE LEGALE

Suivant Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société ES-KO CONGO, société à responsabilité, en date du 29 Août 2022, enregistré aux domaines et timbres en date du 06 septembre 2022, sous le folio 166/7 n°7356, il a été décidé de la nomination de nouveaux gérants :

- Monsieur Massimo CIANO en qualité de nouveau gérant ;
- Et Monsieur Roger Philippe SMITH en qualité de co-gérant.

Dépôt légal : Au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, sous le numéro CG-PNR-01-2022-M-01053, du 14 Septembre 2022.

Immatriculation au Registre du Commerce et Crédit Mobilier, sous le numéro CG-PNR-01-2002-B12-00225.

Fait à Pointe-Noire, le 22 Septembre 2022.

Pour insertion.

Maître G. Christian YABBAT-LIBENGUE

TERRORISME

# Il y a trente-trois ans, l'attentat contre le DC 10 d'UTA

Le 19 septembre 1989, le vol UTA 772 reliant Brazzaville à Roissy (Paris) disparaissait des écrans radar, 46 minutes après son escale de Ndjamena, au Tchad. Les débris épars du DC-10 et les corps des 170 passagers de 18 nationalités dont 49 Congolais et 53 Français sont retrouvés dans le désert du Ténééré, au Niger, 17 heures plus tard. Une bombe située dans le conteneur des bagages enregistrés à Brazzaville a explosé, détruisant l'avion en plein vol. Trente-trois ans après l'attentat attribué à la Libye, les plaies sont toujours béantes. Une commémoration a donné lieu, à Brazzaville, au dépôt d'une gerbe de fleurs devant la stèle des victimes par le Gouvernement, représenté par Jean Marc Thystère-Tchicaya, ancien ministre des Transports, en présence des ambassadeurs de France et du Tchad, ainsi que des familles des victimes.



Le ministre Jean Marc Thystère-Tchicaya déposant la gerbe de fleurs devant la stèle des victimes du DC 10 d'UTA

L'enquête a révélé que l'attentat a été organisé par le pouvoir libyen de l'ex-défunt président Mohamed Kadhafi. En effet la Jamahiriya arabe libyenne était en conflit avec le Tchad et avait entrepris d'envahir ce pays durant le conflit tchadolibyen. La France (avec l'opération Épervier) et les États-Unis étaient intervenus militairement pour contrecarrer cette tentative. L'attentat de Lockerbie (270 morts) survenu un an plus tôt et celui du vol 772 UTA auraient été des représailles de l'Etat libyen contre ces deux puissances occidentales.

La piste libyenne

Le 23 septembre 1989, une instruction est ouverte en France par le Parquet de Paris. En juin 1990, un témoin congolais, Bernard Yanga, aiguille les enquêteurs français sur la piste libyenne. En 1991, les États-Unis accusent la Libye d'avoir perpétré l'attentat de Lockerbie et inculpent deux agents libyens. En octobre de la même année, le juge Jean-Louis Bruguière

lance des mandats d'arrêt internationaux contre quatre diplomates libyens. Deux autres mandats seront lancés ultérieurement, visant notamment Abdallah Senoussi, le numéro deux des services secrets libyens et beau-frère du défunt président Mouammar Kadhafi.

Dix ans après l'attentat, le 10 mars 1999, les six suspects libyens du dossier UTA sont condamnés par contumace à la réclusion à perpétuité par la Cour d'assises spéciale de Paris. Le 16 juillet, la Libye verse 34 millions d'euros pour acquitter les dommages et intérêts accordés par la Cour d'assises aux plaignants.

En 2003, la partie française réclame un traitement équitable après l'accord sur l'attentat de Lockerbie intervenu entre la Libye, les États-Unis et la Grande Bretagne. Le 11 septembre, après plusieurs déplacements à Tripoli, les représentants des familles des victimes concluent un accord de principe avec la Libye. Le 9 janvier 2004, après des mois de négociations chaotiques, Français et Libyens signent enfin à Paris, un accord d'in-

demnisation des familles des victimes de l'attentat perpétré quinze ans auparavant.

Dans sa principale disposition, l'accord prévoit le versement par la "Fondation de bienfaisance Kadhafi" d'un dédommagement d'un million de dollars par famille, soit 170 millions de dollars au total pour les 170 victimes.

En souvenir de cet attentat, les États concernés commémorent les victimes chaque 19 septembre. «Au-delà du soutien aux familles, c'est aussi pour le Gouvernement de dire son mécontentement et le combat qu'il mène sans

arrêt depuis toutes ces années contre les actes qui touchent à la folie humaine, donc à la violence gratuite. Nous attachons du prix à cette commémoration. Je voulais saisir l'opportunité pour avoir une pensée pour les parents qui sont là et pour toutes les victimes de cet attentat. Les souvenirs sont toujours vivaces. On ne remplacera jamais la perte des proches», a déclaré Jean Marc Thystère-Tchicaya pendant la cérémonie de commémoration.

Cyr Armel YABBAT-NGO

Tarifs d'abonnement

<u>Congo</u>		182 Euros
6 mois		<u>Autres pays d'Afrique</u>
Retrait sur place:	15.600	96 Euros
Expédié:	23.400	192 Euros
<u>1 an</u>		<u>Europe</u>
Retrait sur place:	31.200	96 Euros
Expédié:	46.800	192 Euros
<u>France, Afrique Francophone</u>		<u>Amérique-Asie</u>
		100 Euros
		200 Euros

Pour tous renseignements, contacter les bureaux de La Semaine Africaine à Brazzaville et à Pointe-Noire. e-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

# COUP D'OEIL EN BIAIS

Nouveau Gouvernement : balade à travers des confrères

Le réaménagement du Gouvernement suscite diverses réactions, comme il fallait s'y attendre. C'est la non reconduction du ministre des Finances qui est la plus commentée. Pour VOA Afrique, rapportant une source pro-gouvernementale, Roger Rigobert Andely, «limogé», est accusé de «mégestion». Voici d'autres réactions : d'abord celle d'un expert en finances publiques interviewé par la page Alphonse Ndong: «La sortie prématurée du ministre Andely s'explique par deux facteurs essentiels dont une exogène et l'autre endogène. Le facteur exogène est lié à la crise en Ukraine qui a fait bondir les prix de l'or noir, donnant ainsi au Congo une surface financière... Ce qui a fait réveiller des vieux réflexes de la dilapidation des deniers publics, notamment avec des dépenses inutiles. Le deuxième est dû à ses rapports exécrationnels avec le premier ministre. Les deux personnes n'arrivaient pas à s'accorder sur la qualité des ressources humaines appelées à occuper les postes à responsabilités au trésor». Ensuite, notre confrère L'Horizon africain: «Le remaniement ministériel s'est réduit au changement du titulaire du portefeuille des finances. Là où on ne s'y attendait pas. Rigobert Roger Andely avait, en effet, conquis l'estime des Congolais, par sa rigueur et son acharnement au travail, dans un pays obligé de redresser ses finances publiques croulant sous le poids immense de l'endettement».

Le ngunza de l'exploit

Le 18 septembre dernier, un pasteur ngunza a voulu prouver qu'il pouvait vivre sept jours sous l'eau et en sortir 7 jours après. Devant une foule de fidèles inquiets, il a plongé dans le Djoué, à Mbimi (Massina). Lundi, son corps a été repêché au même endroit, en début de décomposition...

Le corps calciné d'une fille retrouvé au bord du lac Dianga, à Dolisie

Crime passionnel ou crapuleux ? Les populations de Dolisie, la troisième ville du Congo, s'interrogent encore. Le soir du lundi 26 septembre dernier, le corps sans vie d'une adolescente a été retrouvé au bord du lac Dianga, au quartier Pinaret. La victime n'a pu être identifiée, son corps étant calciné. Après le constat de la police, alertée par le chef du quartier, la dépouille, en état de putréfaction et dont certaines parties avaient été dévorées, visiblement par des chiens, a été transportée dans un corbillard. Selon des témoignages concordants, avant la découverte macabre, une dame avait été vue dans la ville se plaignant de la disparition de sa fille. Arrivera-t-on à mettre la main sur les auteurs de ce crime ? Telle est la question que se posent les populations de Dolisie, encore sous le choc et qui, ces derniers temps, se plaignent de nombreux actes de banditisme. Aux dernières nouvelles, la fille a été indentifiée par ses parents.

Arrestation de sept exploitants forestiers à la frontière Congo-Gabon

Un incident s'est encore produit vendredi 23 septembre 2022 à la frontière avec le Gabon. En effet, sept Gabonais, exploitants forestiers, ont été interpellés par des militaires congolais. Selon le quotidien national gabonais L'Union, «ils auraient franchi les limites de leurs concessions». Les militaires congolais leur ont «confisqué engins et matériel technique», rapporte ce Quotidien. Les autorités gabonaises se seraient rendues sur place.

Les travailleurs de différentes mairies menacent de débrayer

Les mairies du Congo sont sous la menace d'une grève. En effet, l'USYMCO (Union des syndicats des mairies du Congo), dans une déclaration issue d'une assemblée générale des travailleurs de six mairies du pays, appelle le gouvernement à payer leurs arriérés de salaires. Cette union syndicale demande, également, le paiement de la pension des agents municipaux retraités, au total 526 qui ne la perçoivent pas. Les agents municipaux en activité, eux, traînent 8 mois de salaires impayés pour Brazzaville, 5 mois pour ceux de Pointe-Noire, 57 mois pour les agents de Dolisie et Nkayi, 65 pour les travailleurs de Ouesso et, enfin, 67 mois pour ceux de Mossendjo. Les travailleurs n'ont pas manqué de réclamer le paiement d'au moins 5 mois de salaires. Ils ont donné une semaine au Gouvernement à compter du 27 septembre. Dépassé ce délai, toutes les six mairies du Congo déclencheront une grève générale illimitée à compter du mercredi 5 octobre 2022, «étant donné que toutes les procédures sont épuisées».

Grands coups de peinture au Lycée Pierre Savorgnan de Brazza

Les grandes vacances sont traditionnellement la période au cours de laquelle les travaux de rénovation sont programmés dans les établissements secondaires. Normalement ! Il n'en est pas souvent le cas au Congo. Mais cette année, les plus vieilles façades du Lycée Pierre Savorgnan de Brazza ont reçu des grands coups de peinture. Les gens qui y passent sont étonnés qu'enfin cela se soit produit. Ce lycée qui fut, naguère, le plus grand du pays présentait un visage des plus crasseux. Les murs sont désormais propres. Bravo à qui ? Une belle devanture, c'est bien. Mais que vaut l'intérieur ? Que les décideurs tachent de tout mettre en ordre, pour éviter que ce lycée ne soit pris pour un tombeau blanchi.

Victor GUEMBELA

PRIMATURE

# Remodeler la gestion de l'administration congolaise

Il s'est tenu le mercredi 14 septembre 2022, le séminaire interministériel des directeurs et responsables des systèmes d'information informatique des administrations publiques, sous le patronage de Luc Joseph Okio, ministre chargé de la Réforme de l'Etat, en présence de Léon Juste Ibombo, ministre en charge des Postes, télécommunications et de l'économie numérique; Ludovic Ngatsé, ministre délégué au Budget.



Pour la postérité

Trois allocutions ont été prononcées. Ludovic Ngatsé a affirmé que: «Les nouveaux usages des TIC comme moyens de paiement électronique, l'identification numérique des créanciers et débiteurs de l'Etat, la télé déclaration et les autres services en ligne, offrent de nouvelles perspectives à la modernisation de l'administration publique qui nous conduira résolument vers une gouvernance électronique». Il s'agit, a-t-il poursuivi, «de mettre aussi l'accent sur la réalisation de la cartographie des processus métiers de l'admini-

stration publique en vue de faciliter l'urbanisation du système d'information de l'Etat».

Pour Léon Juste Ibombo, le ministre des Postes, télécommunications et de l'économie numérique se prévaut d'élaborer des politiques publiques, des stratégies et plans sectoriels pour lesquels les résultats jusque-là obtenus, incitent à plus d'efforts conjugués de tous.

Ouvrant les travaux, Luc Joseph Okio a indiqué que ce troisième millénaire, marqué par l'essor des technologies numériques et l'utilisation des données associées, se caracté-

risera aussi par l'émergence de nouveaux usages administratifs et de nouvelles opportunités d'interaction avec les usagers. Incontestablement, les technologies numériques ouvrent des perspectives pour une meilleure gestion de l'administration publique: il s'agit donc de remodeler la gestion de l'admini-

nistration congolaise à travers les solutions numériques. Le Gouvernement se dit déterminé à harmoniser et informatiser les administrations publiques pour les arrimer à la modernité.

ONU

User des mêmes procédures sur les passations de marché

Le système des Nations unies au Congo a sensibilisé les responsables des entreprises sur les nouvelles procédures de passation de marché. La session s'est tenue du 14 au 15 septembre 2022 à la représentation de l'OMS Afrique, dans le 8<sup>e</sup> arrondissement Madibou à Brazzaville.



Les responsables des agences de l'ONU

Cette session organisée en présentiel et en mode virtuel a été supervisée par Benoît Koffi Agblewonu, directeur régional du service de passation des marchés de l'OMS de la région Afrique, Mahen Sandrasagren, directeur régional de l'administration général de l'OMS de la région Afrique, Normand Alouna, directeur du groupe de travail de passation des marchés du système opérationnel des Nations unies au Congo et Mme Gyong Na, cheffe des approvisionnements et de la logistique à la représentation de l'UNICEF au Congo.

La formation a permis aux fournisseurs des services et les agences du système des Nations Unies d'être sur la même longueur d'ondes. Pour Normand Alouna, cette formation annonce l'orée d'une refonte des relations. «Nous avons exploré l'idée de mettre en place un groupe de réflexion. C'est une nouvelle manière d'aborder la relation commerciale que nous avons jusqu'aujourd'hui».

Au total, trente-trois agences des Nations unies travaillent avec les fournisseurs des services. Vingt-trois ont pris part à cette formation. Les entreprises qui offrent les services aux agences des Nations unies sont au nombre de 103.

Benoît Koffi Agblewonu a rappelé aux participants qu'ils seront désormais informés de l'organisation, du fonctionnement et des valeurs du système des Nations unies.

Dans son mot de clôture, Mahen Sandrasagren s'est dit satisfait du partenariat entre les fournisseurs et les agences des Nations unies. «Toutes les agences constituent une seule entité. Je pense que très bientôt nous verrons le fruit de ce travail».

Une participante, Aude Ingrid Massinsa Ndembo, directrice commerciale de SAT Congo à DHL, a remercié les organisateurs pour l'initiative. «Nous avons été informés des nouvelles réformes vers lesquelles le système des Nations Unies est en train de migrer».

Ph. B.

«Le Développement est le nouveau nom de la Paix» (Pape Paul VI)

DETTE

Sensibiliser les opérateurs économiques sur le mode de paiement

Le directeur de cabinet du ministre des Finances, du budget et du portefeuille public, Wilfrid Albert Ossié, a donné une communication à l'endroit des opérateurs économiques, mardi 20 septembre 2022, à la chambre de commerce de Brazzaville. Il a cherché à sensibiliser sur les modalités de paiement de la dette.

Devant les opérateurs économiques et le président de la Chambre de commerce de Brazzaville, Paul Obambi, Wilfrid Albert Ossié a expliqué les contours de l'opération de paiement de la dette, dont les montants sont compris entre 10 et 50 millions FCFA. Deux options sont proposées: la première porte sur la décote de 35 % de leur créance et le paiement cash de 65 %. La seconde modalité est de convenir d'un échéancier avec un délai d'un an, dont le paiement ne pourra intervenir qu'à partir de 2023 et échelonner sur cinq ans.

Les opérateurs économiques qui optent pour la première modalité peuvent se présenter à la Caisse congolaise d'amortissement (CCA) pour procéder à la signature des conventions avec l'Etat. «Le ministre des Finances a introduit une facilité de 35 % de la décote pour être utilisés pour payer les arriérés d'impôts que les opérateurs économiques ont vis-à-vis de l'Etat. Pour bénéficier de cette facilité, il faut choisir l'opération de paiement de la première

proposition au plus tard le 31 décembre 2022», a précisé Wilfrid Albert Ossié, qui a assuré du dialogue permanent avec les opérateurs économiques. «On ne peut résoudre tous les problèmes aujourd'hui. Nous allons continuer à travailler si le sujet est important, parce que comme l'a dit le Président de la République, c'est le secteur privé qui doit porter l'économie. Nous devons définir avec vous les conditions qui pourront garantir le développement du pays», a-t-il dit.

Paul Nestor Mouandzibi Ndinga, président du Congrès des chefs d'entreprises du Congo, a apprécié la qualité des échanges avec le représentant de l'Etat, mais il a déploré la décote. «La dette qu'on va payer avait été reconnue et validée par les cabinets comptables. Les autres dossiers, notamment ceux de 2012 devraient être pris en charge dans le cadre de ce paiement. La communication du directeur de cabinet nous donne espoir. Nous souhaitons que le ministère des Finances honore ses engagements. Au



Wilfrid Albert Ossié et Paul Obambi entourés des opérateurs économiques

cas contraire, nous ferons recours aux médias pour réclamer nos droits».

Une créance décotée, a poursuivi Mouandzibi Ndinga, ne permet pas à une entreprise de pouvoir se relancer, parce que la marge bénéficiaire de l'entreprise est généralement de 15 à 20 %. «Nous avons sollicité que la décote soit réduite. L'opération de paiement de la

dette commerciale intérieure consiste à relancer l'économie pour permettre aux entreprises de reprendre leur vie. La CNSS doit attendre que les entreprises reprennent réellement leurs activités pour qu'elles commencent à payer leurs droits. La réduction de 35% de décote asphyxie les entreprises», plaide-t-il.

Philippe BANZ

ECOSYSTEME

Chasse illégale en impunité dans le Mayombe

Mammifères, reptiles, volatiles, etc. Dans la forêt du Mayombe, la machine à production du gibier tourne à plein régime depuis la mise en service en 2011 de la route nationale n°1 (RN°1). Mais une viande chassée en toute illégalité... Et à la barbe même des institutions de protection de la faune sauvage. Immersion.

Deux hameaux distants l'un de l'autre de quelque quatre kilomètres. Nous sommes dans les environs du village Les Saras, en plein cœur de la luxuriante forêt du Mayombe dans la région du Kouilou, à quelque 90 kilomètres à l'Est de Pointe-Noire, capitale économique du Congo.

Si Les Saras doit sa célébrité à sa production bananière, les deux hameaux constituent désormais le «grand marché de la viande». Athérures africains ou porcs-épics, pangolins, céphalophes bleus (couramment appelés gazelles), céphalophes à bande dorsale noire ou antilopes rouges, oiseaux rapaces, iguanes... Fraîche, fumée ou vivante, ici, aucune espèce ne manque à l'appel sur les claires érigées à la lisière de la chaussée de la Route nationale numéro 1.

Depuis la mise en service de la RN1 en 2011, le Mayombe attire chasseurs, commerçants, restaurateurs, bref tous ceux qui font partie de la chaîne des valeurs du secteur viande de chasse. «J'ai été mécanicien. Mais l'activité ne rapportait pas grand-chose. C'est pourquoi je me suis installé ici», reconnaît

Ange, l'un des grands commerçants de viande dans la zone. «Chaque week-end, je viens m'approvisionner en viande bio ici», se félicite Anicet, consommateur. «Les surgelés et les congelés nous rendent tellement malades qu'on est obligé de venir ici. C'est la viande bio», ajoute l'agent de la Force publique qui semble ignorer que ces animaux sont eux aussi des vecteurs de maladies.

C'est mieux que la mécanique «Par le passé, la viande pourrissait, parce que la zone était difficilement accessible par véhicule, en raison du délabrement de la voie. C'est le client qui imposait les prix. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas, car en raison de la fluidité du trafic (en moyenne 3 000 véhicules par jour, selon les chiffres des sociétés concessionnaires), nos produits ne peuvent plus chômer. Grâce à la RN1, notre viande trouve toujours preneur», explique Stéphane, un autre commerçant.

«Je suis du Niari (région voisine du Kouilou, NDLR), à plus de 300 kilomètres d'ici. Les routes n'étant pas en bon état chez nous, la viande pourrit et les commerçants profitent pour



Notre reporter manipulant un rapace au village Doumanga

nous flouer. Il a fallu que je m'installe ici», reconnaît Jean Pierre, un chasseur. Si hier, un céphalophe bleu se vendait à 3000 francs CFA (4,59 dollars), aujourd'hui, il faut au moins 10 000 francs CFA (15,30 dollars) pour se procurer un spécimen adulte. Même prix pratiqué pour l'athéru africain. Le coût du céphalophe à bande dorsale noire varie entre 20 000 et 40 000 francs CFA, contre 10 à 15 000 francs CFA par le passé.

C'est dire jusqu'à quel point cette activité rapporte. Au point que Stéphane a dû abandonner la mécanique auto. «Ce que je gagne? C'est un secret. Mais je gagne quand même mieux que dans la mécanique», explique encore le quadragénaire, tout

en reprochant au reporter de trop poser des questions. «Je finis d'écailler ton pangolin et tu files d'ici», s'exclame un collaborateur de Stéphane. Les Eaux et forêts nous préviennent de leurs descentes. Ici, en effet, il est interdit de faire des photos, ni des selfies. «Ne fais pas de photos, ni de selfies. On ne sait pas où est-ce que tu emmèneras nos photos, car ça peut nous causer des ennuis. Et si tu insistes, je peux finir avec toi», lance-t-il, en achevant une jeune pangolin d'un violent coup de couperet sur la tête. De quoi effrayer même le reporter.

«Ces commerçants et ces chasseurs savent qu'ils sont dans l'illégalité. Ils craignent que tu les dénonces. Finir avec toi veut tout dire, même t'agresser»,

explique notre fixeur. Au Congo, la chasse est réglementée par une série de textes dont la loi n° 3772 du 12 août 1972 fixant les périodes de chasse en République du Congo.

Le texte indique que la chasse sportive est fermée du 1<sup>er</sup> novembre au 1<sup>er</sup> mai. Et même pendant la période d'ouverture de la chasse, il faut disposer d'un permis de chasse délivré par le ministère de l'Economie forestière, comme recommande l'article 7 de la loi n° 48/83 du 21 avril 1983 définissant les conditions de la conservation et de l'exploitation de la faune sauvage au Congo. Et les peines sont lourdes.

L'article 61 de la loi n° 48/83, par exemple, prévoit des peines d'emprisonnement et de fortes amendes d'au moins 5 millions de francs CFA pour des infractions et/ou délits tels que la chasse hors de la zone du permis, la chasse sans permis et l'abattage des animaux protégés.

L'article 65 stipule: «Lorsque le délinquant est agent de l'administration des Eaux et Forêts ou des forces de l'ordre, la peine sera aggravée».

Mais des lois presque ignorées, sinon violées expressément. «Députés, ministres, sénateurs, généraux, hauts-fonctionnaires des Eaux et forêts, tous ces responsables s'arrêtent ici pour acheter la viande de chasse. Donc, ce n'est pas toi qui changes ce pays», poursuit Stéphane.

L'administration forestière s'est abstenue de se prononcer sur la question, sans évoquer la moindre raison. Toutefois, des témoignages sur le terrain indiquent que c'est une affaire de copinage entre les Eaux et forêts et toutes les personnes partie prenante de la chaîne des valeurs de la viande de chasse. «Ce sont les Eaux et forêts eux-mêmes qui nous préviennent de leurs descentes. Nous quittons les lieux avant leur arrivée. En

contrepartie, nous leur donnons 1000 francs CFA par bête. Voilà pourquoi, on ne nous attrape jamais», révèle un commerçant de l'autre hameau.

Plus de 200 bêtes abattues par jour Si on ne les attrape jamais, ils savent tout de même que ce business n'est pas sans conséquences néfastes sur l'avenir de la faune du Mayombe. «Comme vous constatez, rien qu'ici, chaque jour, il y a plus de deux cents bêtes exposées. Multipliez cela par trente jours, multipliez par 365 jours et tirez vous-même les conclusions. Oui, la faune du Mayombe pourrait disparaître un jour», redoute Albert, l'ami du fixeur.

Et pourtant, des signes avant-coureurs sont déjà visibles. «Entre 2012 et 2015, c'était une zone très giboyeuse. Il suffisait de marcher sur à peine trois cents mètres pour que tu rencontres une bête. Mais aujourd'hui, il faut parcourir près de cinq, voire sept kilomètres. Et avec ces ronronnements des sciens artisans, ces vrombissements des véhicules, les animaux s'éloignent progressivement vers l'enclave angolaise du Cabinda ou s'enfoncent très loin vers des forêts frontalières du Gabon», reconnaît Lucien, natif du village voisin de Doumanga.

Cette hyperactivité cynégétique constitue, aux côtés du sciage artisanal illégal, une autre menace et pas des moindres, qui pèse sur le Mayombe. D'où l'impérieuse nécessité de mettre en place des mécanismes efficaces d'application des lois relatives à la faune et de mise en œuvre des activités alternatives à l'effet de détourner les populations des activités de chasse illégale.

John NDIINGA-NGOMA

Cet article a été réalisé avec le soutien du Rainforest Journalism Fund, en partenariat avec Pulitzer Center

## CENTRAFRIQUE

## La Cour constitutionnelle légifère contre une nouvelle Constitution

Le président Faustin-Archange Touadéra souhaitait vivement passer par la Cour constitutionnelle pour l'élaboration d'une nouvelle Constitution qui lui permettrait de briguer un troisième mandat. Mais la Cour en a décidé autrement. Elle a rendu son verdict vendredi 23 septembre dernier à Bangui. Les juges suprêmes ont invalidé le décret présidentiel qui avait créé un Comité chargé de rédiger la nouvelle Constitution.

Ce projet très controversé est largement débattu dans le pays. L'opposition accuse le président Faustin-Archange Touadéra de vouloir modifier le texte pour pouvoir se cramponner au fauteuil présidentiel. Cependant, la Cour constitutionnelle a annulé le décret créant un Comité chargé d'écrire une nouvelle Constitution. Pendant plus d'une heure, les juges ont expliqué leur décision qui a eu un impact sur la vie nationale.

D'abord, la Cour estime que pour enclencher un processus de réforme constitutionnelle, il faut qu'il y ait un Sénat. Or le Sénat n'a toujours pas été mis en place en Centrafrique. Ensuite, les juges ont passé en revue la prestation de serment du



Les juges de la Cour constitutionnelle ont invalidé le Comité de rédaction de nouvelle Constitution

président Faustin-Archange Touadéra à la fin mars 2021. Ils expliquent que le chef de l'Etat avait juré sur la bible et devant la nation qu'il ne réviserait pas le nombre et la durée de son mandat. Pour la Cour constitutionnelle, il n'est pas possible de revenir sur cet engagement. En conclusion, le décret est illégal et la Cour ne reconnaît pas le Comité chargé de rédiger une nouvelle Constitution.

L'instance suprême a tapé du poing sur la table en annonçant des procédures judiciaires contre certaines personnes qui l'avaient menacée. Elle a entre autres nommé Evariste Ngamana, vice-président de l'Assemblée nationale, porte-parole du parti présidentiel MCU, mais aussi président du Comité de rédaction de la nouvelle Constitution. Un Comité dont la Cour constitutionnelle dit ne pas recon-

naître l'existence.

A l'issue du verdict, des centaines de personnes pro-réforme se sont rassemblées devant la Cour avec des pancartes très hostiles, notamment envers la présidente de la Cour, Danièle Darlan. Les forces de l'ordre et les casques bleus de la MINUSCA se sont déployés devant les protestataires qui ont lancé des cailloux, avant de finalement se disperser.

Les anti-réforme se montrent satisfaits, et Martin Ziguélé, porte-parole de la coalition BRDC, estime que la Cour avait «dit le droit en toute dignité», et su résister aux pressions extérieures. En effet, les juges avaient indiqué avoir été victimes de menaces.

Le pouvoir va-t-il abandonner son projet? Sans doute pas. Le même vendredi, après la déclaration de la Cour constitutionnelle, le ministre conseiller spécial du président

a reconnu que les autorités auraient dû consulter la Cour en amont. «Nous acceptons cette décision», a réagi Fidèle Gouandjika. En arguant que le pouvoir n'était «pas inquiet». «La réforme prendra une autre forme et nous ferons en sorte qu'elle soit constitutionnelle», a-t-il fait savoir.

Le Front républicain, une organisation proche des autorités, appelle à une manifestation ce vendredi 29 septembre pour demander au président Touadéra d'organiser un référendum, pour ou contre une nouvelle Constitution. Et comme pour anticiper ces nouvelles actions, le BRDC et l'opposition ont appelé à manifester de nouveau ce contre la réforme, et ce malgré leur victoire judiciaire.

Gaule D'AMBERT

demande une libération immédiate. Mais, également, l'application du chronogramme établi à Accra, au Ghana, au mois de juillet en même temps que la levée des sanctions frappant Bamako et devant conduire à des élections et au rétablissement d'un régime civil d'ici 2024.

Alain-Patrick MASSAMBA

## SENEGAL

## Nouveau gouvernement



La nouvelle équipe gouvernementale du Sénégal

Dans la soirée du 17 septembre 2022, après la nomination du nouveau Premier ministre, Amadou Ba, un nouveau gouvernement a été formé. Au total, il compte 38 ministres dont huit femmes et huit jeunes. Une équipe présentée comme «un gouvernement de combat», avec une continuité et des surprises.

Dans ce nouveau gouvernement, il y a des ministres qui restent à des postes stratégiques, comme Sidi-Ki Kaba, ministre des Forces armées; Aissata Tall Sall, aux Affaires étrangères; Antoine Félix Diome à l'Intérieur... C'est aussi le cas pour Marie Khémesse Ngom Ndiaye à la Santé, après plusieurs scandales dans le secteur ces derniers mois. Toutefois, au département de l'Economie, une surprise est constatée, avec la nomination d'Oulimata Saar, qui était jusque-là, directrice régionale de l'agence des Nations unies ONU Femmes qui succède à Amadou Hott. Quant au constitutionnaliste Ismaïla Dior Fall, il a été nommé Garde des sceaux. Il est également noté le retour d'Aly Ngouille Ndiaye, nommé ministre de l'Agriculture. Mais aussi un changement au ministère des Sports, à deux mois de la Coupe du monde de football au Qatar, Yankhoba Diatara qui remplace Matar Ba.

Le Secrétaire général de la Présidence de la République, l'a qualifié de Gouvernement de combat et des défis. D'après Luc Saar, conseiller du Chef de l'Etat, «toutes les régions du Sénégal sont Toutes les régions du Sénégal sont représentées. Il n'y a pas de logique politicienne», a-t-il relevé.

Cependant, il faut signaler que ce gouvernement prendra le train en marche, pendant que l'opposition a considérablement gagné du terrain lors des derniers scrutins et avant la prochaine élection présidentielle, prévue en 2024, et où les opposants et des observateurs soupçonnent le Président Macky Sall de vouloir briguer un troisième mandat.

A.-P. MASSAMBA

## SOMMET DE LA CEDEAO A NEW YORK

## La situation du Mali et de la Guinée réexaminée

Très attendu, le sommet extraordinaire de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) consacré au Mali et à la Guinée s'est tenu, le jeudi 22 septembre dernier à New York. C'était en marge de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations unies (ONU). A l'initiative de la présidence bissau-guinéenne, le Sommet a essentiellement évoqué la situation dans ces deux pays, source de tensions entre l'organisation régionale et les deux capitales, Bamako et Conakry.

Voulu avec insistance par la présidence bissau-guinéenne, ce Sommet a été l'événement africain de cette Assemblée générale de l'ONU. D'après le président de la Guinée Bissau et président en exercice de la CEDEAO, Umaro Sissoco Embaló, «le réexamen de la situation en Guinée et au Mali, est une source de tensions entre l'organisation régionale et



Des chefs d'Etat de la CDEAO pendant l'échange

les deux capitales. Il s'est cependant satisfait de la transition au Burkina Faso, qui a-t-il dit, «respecte la feuille de route» convenue avec la CEDEAO, il n'en va pas de même avec les autorités de transition de Guinée et du Mali. C'est pourquoi il a tenu à l'organisation de ce sommet qui fera date.

Les chefs d'Etat des pays membres de la CEDEAO ont été briefés par le médiateur de l'institution, l'ancien président Thomas Boni Yayi sur sa récente mission à Conakry, fin août, il a listé les points d'accord et de désa-

ccord avec les autorités de la transition guinéenne et fait des recommandations à Conakry et aux Etats membres. Le désaccord majeur porte sur la durée de la transition.

Selon le président Umaro Sissoco Embaló, les vingt-quatre mois convenus ne sont pas négociables et l'hypothèse de lourdes sanctions est sur la table. Concernant le Mali, le point de crispation a été la question des quarante-six soldats ivoiriens détenus depuis le 10 juillet de l'année en cours, et dont la Côte d'Ivoire

## EN VENTE:

### RECUEIL DE POEMES DE MALACHIE CYRILLE ROSON NGOULOUBI



Titre: «Chants solaires pour dire Denis SASSOU-NGUESSO»

Prix (Congo): 10.000 FCFA

Lieu: Librairie MCN, 115 bis avenue des 3 Francs, Bacongo (entre arrêt Main bleue et l'arrêt Théophile MBEMBA)



Pour contact:

Aristide Ghislain NGOUMA

Journaliste de La Semaine Africaine

Tél.: + 242 05 500 77 77 / 06 610 77 77

Email: agngouma@hotmail.fr / agngouma@yahoo.fr

**MTN CONGO S.A**  
 36 avenue Amilcar Cabral  
 BP: 1150, Brazzaville, République du Congo  
 Tél: +24206 966 11 00  
 mtn.cg



**MTN Congo: COMMUNIQUE DE PRESSE**

**Mise en œuvre de nouvelles dispositions légales d'identification des abonnés**

Afin d'assurer la protection des données et la sécurité des personnes dans le processus d'achat d'une carte SIM sur le territoire national et ceci, conformément à l'arrêté n°11221 du 31 décembre 2010 fixant les modalités d'identification des souscripteurs d'abonnement aux services de téléphonie fixe et mobile et conservation des données de communications électroniques, MTN Congo met en place à compter du 02 septembre 2022 un nouveau système d'identification biométrique au niveau de ses points de vente de cartes SIM (agents indépendants, kiosques, boutiques distributeurs et agences MTN).

Ce nouveau système biométrique intègre la reconnaissance faciale obligatoire.

**Les abonnés suivront le protocole suivant au point de vente:**

1. Enregistrement du numéro du nouvel abonné sur la plateforme.
2. Renseignement des informations usuelles de l'abonnés (nom, prénom, date de naissance, genre, nationalité, pièce d'identité, adresse détaillée).
3. Information sur l'identité (type de pièce d'identité, date de validité, date de délivrance et date d'expiration, lieu d'émission et autorité de délivrance).
4. Adresse détaillée (numéro, rue, commune, quartier, province, boîte postale).
5. Prise de photo du client acheteur.
6. Prise de photo de la pièce d'identité recto et verso.
7. Prise de photo du contrat.
8. Numéro de relance du client.
9. Validation.

Ce nouveau protocole vise également la protection de porteurs des comptes Mobile Money, face à la multiplication des cas de fraudes et d'arnaques.

Une vaste campagne de sensibilisation est prévue à cet effet, pour accompagner les populations à mieux comprendre ce nouveau parcours d'identification biométrique.

Pour rappel, les pièces autorisées pour l'identification des abonnés sont les suivantes:

- pièce nationale d'identité;

- passeport;
- permis de conduire CEMAC;
- carte d'étudiant;
- carte d'élève;
- carte consulaire;
- carte de résident;
- Niu;
- carte professionnelle (Militaire, avocat;
- huissier, notaire, magistrat...);
- carte de réfugiés signée du HCR.

Pour les enfants de moins de 16 ans, la signature d'un des parents est requise lors de la souscription des services.

Pour les personnes ne possédant pas une pièce d'identité ou celles qui possède une pièce expirée, le parrainage par une personne de leur choix est possible.

**Pour les personnes morales:**

- L'acte juridique justifiant de l'existence de la personne morale
- Pour les associations: récépissé du ministère de l'Intérieur
- Pour les entreprises commerciales: RCCM
- Pour les entreprises publiques: Décret de création
- La pièce d'identification du responsable ou du dirigeant de la personne morale concernée.

Il est fortement recommandé aux abonnés MTN CONGO de vérifier leur identité en tapant le code \*125\* 6# et aussi de corriger leur identité si nécessaire, en se rapprochant d'un kiosque ou de l'agence MTN la plus proche.

En ligne avec les recommandations de l'Autorité régulation des postes et des communications électroniques du Congo, MTN Congo invite l'ensemble des services impliqués dans le processus d'identification des abonnés à veiller au strict respect des dispositions réglementaires susmentionnées.

***Avoir une SIM ne suffit pas, Identifiez-là!***



**Etude de Maître François Den LOUBOTA, NOTAIRE**  
Boîte postale: 4315  
Téléphone: (242) 05 748 99 64/05 503 41 18/06 822 96 60  
Pointe-Noire, République du Congo

## ANNONCE LEGALE

Aux termes du Procès-verbal de délibérations de l'Assemblée Générale Mixte (Ordinaire et Extraordinaire) du 26 juin 2021, à Pointe-Noire, de la société «CONGOLAISE DE MATERIEL ELECTRIQUE», en abrégé CONGO ELEC-SARL, enregistrés même ville, le 17 août 2021, folio 155/2, n°1120, ainsi que son annexe, ayant fait l'objet d'un dépôt au rang des minutes de Maître François Den LOUBOTA, Notaire à la résidence de Pointe-Noire, en date, dite ville, du 17 février 2022, enregistré même ville, le 21 février 2022, folio 035/10, n°1411,

Les résolutions ci-après ont été prises, notamment, de:

- LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE: Approbation des comptes clos au 31 décembre 2020; Affectation du résultat de l'exercice 2020
- LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE: Augmentation du capital social; ajustement de la Réserve légale, Modification des Statuts, notamment en ses articles 6 et 7.

Ainsi, le CAPITAL SOCIAL de la Société «CONGOLAISE DE MATERIEL ELECTRIQUE», en abrégé CONGO ELEC-SARL, qui était de CINQUANTE MILLIONS (50.000.000) DE F. CFA, se trouve augmenté du même montant, le faisant ainsi passer à celui de CENT MILLIONS (100.000.000) DE FRANCS CFA par l'EMISSION de CENT (100) PARTS SOCIALES NOUVELLES de VALEUR NOMINALE EGALE CHACUNE égale à CINQ CENT MILLE (500 000) F. CFA.

Comme conséquence, les «Apports» et le «Capital social-Rémunérations des apports» de chacun des associés de ladite société augmentent. De surcroît, une MISE A JOUR DES STATUTS est nécessaire.

En date à Pointe-Noire du 17 février 2022, les STATUTS la société «CONGOLAISE DE MATERIEL ELECTRIQUE», en abrégé CONGO ELEC-SARL, ont été mis à jour et enregistrés, même ville, le 21 février 2022, folio 035/11, n°1412, ainsi que ses annexes: le procès-verbal et la feuille de présence de l'Assemblée générale constitutive mis à jour; la Déclaration de l'Etat de souscription et versement du capital social mis à jour. REGISTRE DU COMMERCE ET DU CREDIT MOBILIER (RCCM)- «OHADA»

**Dépôt légal:** Au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, en date du 19 mai 2022, et la société «CONGOLAISE DE MATERIEL ELECTRIQUE», en abrégé «CONGO ELEC-SARL», demeure toujours immatriculée sous le Système «OHADA», sous le numéro CG-PNR-01-2018-B12-00058.

*Pour insertion,*

**Maître François Den LOUBOTA.**

**MAITRE NOEL MOUNTOU  
NOTAIRE**

Titulaire d'une Etude sise à Pointe-Noire, Marché Plateau, à côté de la boulangerie NAJAH,  
Rue MPANZOU, Centre-ville, Tél.: (242) 06.660.81.10;  
E-Mail: noelmountounotaire1@gmail.com

## «ALKING ASSOCIATES»

Société A Responsabilité Limitée  
CAPITAL: 1.000.000 FRANCS CFA  
Siège social: 02, rue Mouheté Base Agip Songolo, POINTE-NOIRE, REPUBLIQUE DU CONGO

## INSERTION LEGALE

Par acte en la forme authentique, en date à Pointe-Noire du quatre septembre deux mil vingt-deux, enregistré le quinze septembre de la même année, Folio 178/13 n°0903, le Notaire soussigné a reçu le procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société ALKING ASSOCIATES SARL, dont le siège social est situé à Pointe-Noire, 02 rue, Mouheté Base Agip Songolo.

### Aux termes dudit procès-verbal, l'Assemblée a:

- Elargi l'objet social, en ajoutant aux activités habituelles, les activités ci-après:
  - Levage et moyens d'accès;
  - Activités agro-pastorales: agriculture, élevage, pisciculture.
- Mis à jour les statuts.

Ladite décision a été déposée au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire et modification conséquente a été faite le 22 Septembre 2022 sous le n° CG-PNR-01-2022-D-00976.

*Pour avis,*

**Maître Noël MOUNTOU,  
NOTAIRE.**

**MINISTRE DES FINANCES ET DU BUDGET / DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES  
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE**

DIRECTION DEPARTEMENT DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE / BUREAU DE LA CONSERVATION FONCIERE DE BACONGO

**INSERTION LEGALE  
N° 133/2022/MFB/DGID/DEFFD/DDID-BCF-B**

Suivant réquisitions reçues par le Chef de Bureau de la Conservation Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers et en cours.cette procédure concerne les immeubles suivants:

N°	N° de Réquisitions	Références Cadastrales	Quartiers	Arres / Dépt	Requérants
01	N°59851 du 03/02/21	Section -, bloc -, Pile -, Sup 400, 00 m2	Kombé	Madibou	LOUKABOU MBONGOLO Nadia Claricelle
02	N°6558 du 25/01/22	Section-, bloc -, Pile -, Sup .245, 97 m2	Ngapoko, quartier MAYANGA	Madibou	KIAFOUKA NTONDELE Armand Guy Leandre
03	N°6832 du 18/07/22	Section AF, bloc 56, Pile 6 ; Sup 360,00 m2	89 rue kimpandzou ( quartier Kingouari)	Makélékélé	BATOTA Jean Gratien
04	N°6760 du 07/06/22	Section E, bloc 91( ex 38), Pile 7 (ex 4) , Sup.216,73 m2	20, rue Kitengué (Q Matiabou)	Bacongo	MATSIMA Jean Alban
05	N°6762 du 07/06/22	Section A, bloc 64 ; Pile 4 , Sup.230,55 m2	11, Rue Biza (Q Moukoudzi-Ngouaka)	Makélékélé	MATSIMA Jean Alban
06	N° 5815 du 19/11/20	Section C3, bloc 190, Pile 09, Sup 276,51 m2	39, Rue Biechy	Makélékélé	MR MAYELA Jean Fabrice et Mme MAYELA née BILOMBO Marguerite Aline
07	N° 6856 du 05/08/22	Section -, bloc -, Pile -, Sup 181, 28 m2	Rue Ngolongo (quartier Itsali)	Mfilou	FAIGNOND MAYA Pauline
08	N° 6855 du 05/08/22	Section -, bloc -, Pile -, Sup 181, 28 m2	Rue Ngolongo (quartier Itsali)	Mfilou	FAIGNOND MAYA Pauline
09	N° 6746 du 31/05/22	Section F, bloc 45, Pile 15, Sup 184, 52 m2	53, Rue Kitengué quartier Bacongo	Bacongo	MALONGA LOUMPANGOU Viannelle Dreyliène
10	N° 6409 du 09/11/21	Section AP2 (ex AT), bloc 214, Pile 7(ex 5), Sup 402, 25 m2	5, rue Mati (quartier la Base)	Mfilou	TONDO Brusnelle Dorsia
11	N° 6067 du 23/04/21	Section AK, bloc 29, Pile 01, Sup 374, 73 m2	15 Rue Mboko (quartier Makazou Mpiéré-Mpiéré)	Mfilou	Centre Evangelique Le Bon Berger
12	N° 6823 du 13/07/22	Section AB, bloc 80, Pile 103, Sup 506, 15 m2	17 Rue Bantsimba Angelique (quartier Mafouta)	Madibou	MALONGA BANTSIMBA Marie Clara
13	N° 6687 du 13/04/22	Section -, bloc -, Pile -, Sup.406 ,33 m2	Avenue Auguste Bitsindou (quartier Kahounga)	Mfilou	MPASSI Ignace
14	N° 6868 du 12/08/22	Section -, bloc -, Pile -; Sup 4000, 00 m2	Lifoula nouveau Péage	Pool	AMPION Cyr Yvon
15	N° 6827 du 15/07/22	Section -, bloc -, Pile -, Sup.400,00 m2	Quartier 903 Matari (Kombo)	Djiri	EKANDZA EBALÉ Marien Ulrich Florian
16	N° 5442 du 18/03/20	Section -AR1, bloc 15, Pile 20 ; Sup 400, 00 m2	Rue non dénommée	Madibou	NKOUKA BOHELY Dieuvit Claude
17	N° 6919 du 12/09/22	Section BH2, bloc 51, Pile 2/6 (ex 8) ; Sup 419, 43 m2	Rue Bahonda Edourd (Q Massissia)	Madibou	FOUAD EL SAHELY
18	N° 6908 du 06/09/22	Section BH2, bloc 111, Pile 6, Sup 697, 53 m2	46, Avenue Kimbouani Emilie (quartier Massissia)	Madibou	NGOMA Annie Nicole Mireille
19	N° 28971 du 22/07/22	Section AP, bloc 37, Pile 22, Sup 293, 40 m2	Rue Samba ndongo	Mfilou	MALONGO Rosalie
20	N° 6808 du 28 /12/21	Section -, bloc -, Pile -, Sup 399,39 m2	10, Rue SAMBA DIATSIENI (quartier Moussosso Mayanga)	Madibou	MALONGA Noël
21	N° 28763 du 13/06/22	Section -, bloc -, Pile 6, Sup 400, 00 m2	28 rue Btougou (ex rue Bouenza) quartier Indzouli	Mfilou	DINGA MBOUSSI Marie Claire
22	N° 6834 du 18/07/22	Section G, bloc 50, Pile 5, Sup 231,94 m2	34 Kinouani Eugene (ex Berthelot)	Bacongo	MAGUËSSA BORAUD ELéo Cyrille
23	N° 5998 du 23/02/21	Section BJ, bloc 51, Pile 31 et 33 ter, Sup., 787, 83 m2	Quartier Mbouono	Madibou	NTSIMBA Célestine
24	N° 6898 du 30/08/21	Section -, bloc -, Pile -, Sup 3775, 54 m2	Quartier Nkana (Louingui)	Pool	KONDA Viviane Bertille et KONDA Melvin Patrice
25	N° 5999 du 23/02/21	Section -, bloc -, Pile -, Sup 918, 34 m2	Quartier Mayanga	Madibou	NTSIMBA née DIAYIMA Célestine
26	N° 6885 du 22/08/22	Section BH2, bloc 51, Pile 2/7, Sup 416, 36 m2	Rue Bahonda Edopurd (quartier Massissia)	Madibou	FOUAD EL SAHELY
27	N° 9581 du 06/03/14	Section -, bloc -, Pile -, Sup 6555, 00 m2	Samba Alphonse	Pool	ZOUBABELA Annabelle
28	N° 6884 du 22/08/22	Section BH2, bloc 51, Pile 3 ; Sup 397, 17 m2	Rue Bahonda Edourd (Q Massissia)	Madibou	FOUAD EL SAHELY
29	N° 6899 du 30/08/21	Section -, bloc -, Pile -, Sup 1000,00 m2	Village Ntoula (Terre Kibiti)	Pool	KONDA Melvin Patrice
30	N° 5593 du 10/08/20	Section G, bloc 95, Pile 18, Sup.294, 66 m2	123 Rue montaigne	Bacongo	MVOUAMA Alice
31	N° 28139 du 26/01/22	Section I, bloc 37, Pile 18 (ex 202), Sup 653, 62 m2	302, Rue ravin du Tchad (centre- ville)	Bacongo	ONDONGO Louis
32	N° 6211 du 02/07/21	Section -, bloc -, Pile -, Sup 441,00 m2	52, Rue Mvouama (quartier Kombé)	Madibou	BOUETOUMOUSSA BAKEKOLO Raphaël
33	N° 6329 du 13/09/21	Section AD4 ; bloc 33, Pile 4, Sup 924, 71 m2	Rue Nkodia Merlin (quartier Mafouta)	Madibou	BOUKAKA Dénise
34	N° 6790 du 17/06/22	Section G ; bloc 131, Pile 3 bis, Sup 301, 92 m2	200, Rue Mangounza ex (Rue Surcoul)	Bacongo	PATHA Fernand Gilson
35	N° 29007 du 01/08/22	Section F, bloc 74, Piles -, Sup.200,00 m2	3 bis Rue Mayala Joseph (Ntsilampu)	Mfilou	TSIBA Chistel
36	N° 6182 du 15/06/21	Section -, bloc -, Piles -, Sup. 424, 26 m2	32, Rue Nzola Emmanuel ( Q Kombé)	Madibou	LOKO Maturine
37	N° 6737 du 19/05/22	Section C3, bloc 16, Piles 18 (ex 5), Sup.262,48 m2	26, Avenue Bouéta Mbongo	Makélékélé	MAYOMA Juste René
38	N° 6837 du 20/07/22	Section C3, bloc 13, Piles 4 (ex1437), Sup.384, 31 m2	Case 15 (quartier SIC)	Makélékélé	MOUNOUKOU Judith Emma Roselyne
39	N° 5584 du 14/07/20	Section -, bloc -, Pile -, Sup 400, 00 m2	Quartier Kimpouomo	Madibou	BANSIMBA BOUKAKA Perpétue Nina
40	N° 2631 du 20/05/15	Section D2, bloc 35, Piles 5, Sup.703, 22 m2	Rue Midoulie	Makélékélé	KHERALLAH OUSMAN
41	N° 6371 du 20/10/21	Section G, bloc 98, Piles 1 et 2 bis, Sup.220, 08 m2	Rue Jacques Bankaites (quartier Bacongo)	Bacongo	YOKA OMEGA OLEKE Davyna
42	N° 6837 du 20/07/22	Section G, bloc 83, Piles 3, Sup156, 92 m2	86 bis Rue Matsoua André ex Rue Montaigne (Q Mbama)	Bacongo	LİKIBI Romual Clotaire et LİKIBI née NGAMI-LİKIBI Nathalie
43	N° 6900 du 31/08/22	Section F, bloc 74, Piles 3, Sup 229, 25 m2	110 Rue MatOUTA Jean (ex rue Jolly)	Bacongo	MATSIMA Jean Alban
44	N° 6844 du 27/07/22	Section BD3, bloc 22, Piles 6 bis et 8, Sup 499, 19 m2	Rue Cité Bethel (Q nkombé Matari)	Djiri	DZEMOU Pascaline Raymonde
45	N° 4560 du 16/11/18	Section C3, bloc 143, Piles 10 (ex 2070), Sup 370, 06 m2	2070, Rue Matouba (qtier Sta Dia Tsiolo)	Makélékélé	SAMBA Jean Charles
46	N° 6686 du 13/04/22	Section -, bloc -, Piles -, Sup 1049, 58 m2	Quartier Wayako	Pool	BASSAKOUAOU Gaëlle Prinscillia
47	N° 6685 du 13/04/22	Section -, bloc -, Piles -, Sup 1798, 53 m2	Quartier Wayako	Pool	TSIAKALA Laury-Marina Dandou
48	N° 6572 du 31/01/22	Section -, bloc - Piles -, Sup 1127, 03 m2	Dsoumouna (Samba Alphonse)	Pool	ELENGA Tatiana Grâce Fristelle

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevable (Art. 26 du Régime de la Propriété Foncière).

**Pour l'insertion légale, Brigitte OKOLA  
Inspecteur Principal des Impôts**

*Fait à Brazzaville, le 20 septembre 2022*

CONSEIL NATIONAL EXTRAORDINAIRE DU MOUVEMENT YAMBOTE

La spiritualité au sein du mouvement

Le Bureau national de la Communauté d'Enfant Yamboté a organisé les 21, 22, 23 et 24 septembre, un Conseil national extraordinaire à la Maison Mgr Théophile Mbemba (Ex Petit séminaire Saint Jean) à Brazzaville, sous le thème: «Yamboté réaffirme ton identité au sein de l'Eglise Catholique du Congo.» Ce pour donner à nouveau l'image aspirante de ce mouvement.

Les Moyens pédagogiques comme la Prière, les faits de Vie, Monographies, la technique d'expression pour enfants sont des éléments

à réitérer: «Ne voyons pas ce mouvement avec l'œil des adultes, car nous sommes envoyés au milieu des enfants, mais ce sont eux qui sont les

tenue s'avèrent d'une grande importance. «Ne détournons pas l'identité Yamboté par l'idolâtrie du pouvoir, du succès, des joies éphémères et d'une domination scabreuse, squelettique et fagocitante, soyez spirituels» a évoqué Mgr Urbain Ngassongo.

Le Conseil national extraordinaire a réuni 7 diocèses du Congo notamment: les archidiocèses de Brazzaville,

rence Mbassi, de l'aumônière diocésaine de Brazzaville et nationale des Élisa, sœur Armandine Banzouzi Batia, de l'aumônier de l'Enfance et de la Jeunesse du diocèse de Gamboma, Belon Silankembo et des responsables de Fondation des Anciens Yaya (FAY)... Ce Conseil national extraordinaire s'est tenu en présence de M. Jonas Kitelemo, secrétaire général du Conseil



Photo de famille autour de l'évêque de Gamboma

épinglés au cours de ce conseil ou cette session de formation afin de redynamiser (retour à la source) et de promouvoir l'identité réelle des enfants Yamboté au sein de l'Eglise catholique du Congo. En donnant à ces derniers des formations axées sur le charisme en rappelant le côté vocationnel pour renouveler la spiritualité de cette communauté. Car «Apostolat de l'enfant par l'enfant et pour l'enfant» est l'action angulaire du mouvement Yamboté qui, permet aux enfants de vivre l'évangile selon le dessein de Dieu, par ce que l'enfant est l'acteur principal. C'est dans cette même perspective que Mgr Urbain Ngassongo

protagonistes du Mouvement Yamboté. *Oui redécouvrir la spiritualité de la Communauté d'enfants Yamboté est un défi au quotidien, pour ne pas glisser dans une gouvernance excluant la mission essentielle. C'est bien par l'action des enfants qu'ils évangélisent leur milieu et s'évangélisent eux-mêmes. C'est l'apostolat par l'action.*

Au-delà des moyens pédagogiques précités, le Bureau du Conseil National a interpellé les responsables diocésains d'être surtout spirituels, responsables et exemplaires pour mener à bien la mission du Christ en faveur des enfants qui les imitent; l'application de la prière, l'hymne et la

de Pointe-Noire, d'Owando, les diocèses de Dolisie, de Nkayi, de Ouessou et de Kinkala en compagnie de Mgr Urbain Ngassongo, évêque de Gamboma, de l'aumônière diocésaine de Brazzaville des Yamboté, sœur Justine Flo-

national de l'Apostolat des laïcs du Congo (CNALC) et a pris fin par la mise en place d'un nouveau Bureau national Yamboté pour un mandat de trois ans.

Mondésire IKANDO

Composition du Bureau national Yamboté

- **Président:** Emé Ezinght Etoke Moyengou
- **Secrétaire Générale:** Sophie Mayitsat
- **Secrétaire Chargé des Finances et matériels:** Jean Frédéric Nguembe
- **Les Secrétaires Chargés de la Communication:** Mondésire Pharnele Ikando et Roland Mahoungou
- **Conseillers:** Emmanuel Basongisa et Exaucée Svanelle Nsongo.

CIMETIÈRE RELIGIEUX DE LOANGO

L'abbé Martin Toka conduit à sa dernière demeure

L'archidiocèse de Pointe-Noire a perdu, le mardi 16 août 2022, l'un de ses ouvriers apostoliques, l'abbé Martin Toka. Il est décédé à l'âge de 65 ans, dans sa 17e année de vie sacerdotale et résidait, depuis sa longue maladie, à la paroisse cathédrale Saint Pierre. Le lundi 22 août dernier, une messe des funérailles a été célébrée par Mgr Miguel Angel Olaverri, archevêque de Pointe-Noire. C'était en présence des ouvriers apostoliques, des religieuses et prêtres de l'archidiocèse de Pointe-Noire, ainsi que d'autres archidiocèses et diocèses, venus partager ce moment douloureux.

L'abbé Martin Toka est né le 16 novembre 1957 à Kimpambou-Kayes, dans le département de la Bouenza. Il a passé une partie de sa vie comme citoyen engagé dans la société, et véritable chrétien dévoué à l'Eglise. Il eut le désir de servir le Christ par le sacrement de l'ordre tardivement. Ainsi, après avoir suivi ses cycles de philosophie à Kinshasa (RDC) et de théologie au Grand Séminaire de Brazzaville, l'abbé

Martin a été ordonné prêtre le 25 juillet 2005 à Nsessi, pendant le centenaire de l'évangélisation du Mayombe. Pendant ses trois ans de ministère sacerdotal, il a exercé ses responsabilités ecclésiales en collaboration avec son évêque. Avant d'être sévèrement foudroyé par la maladie. L'abbé Martin a été envoyé, tour à tour, à Kinshasa, au Maroc et en France pour les soins sanitaires. Malheureusement,



Abbé Martin Toka

ces efforts ont été vains et il a dû se rendre à Pointe-Noire où il recevait les soins thérapeutiques, avec le soutien de ses confrères. Malheureusement, le Seigneur a jugé bon de le rappeler à Lui. Tous, avec un cœur triste, sont

venus rendre un dernier hommage à l'abbé Martin. Dans son homélie tirée de



Mgr Miguel Angel Olaverri déposant une gerbe des fleurs sur la dépouille du défunt

l'évangile selon Saint Mathieu 25, 31-46. Mgr Miguel Olaverri a, tout d'abord, remercié toutes les délégations des prêtres,

CONFERENCE EPISCOPALE DU CONGO

Procédure de recrutement des étudiants à la FST de L'UCCB

Préambule

L'Université catholique du Congo-Brazzaville (UCCB) étant une création des évêques de la Conférence épiscopale du Congo (CEC), il revient à chaque commission diocésaine de la CEEDUC (Commission épiscopale de l'éducation catholique) de réceptionner tous les dossiers des candidats idoines à la Faculté de Sciences et Technologies (FST) de l'Université catholique du Congo-Brazzaville (UCCB).

Les dossiers réceptionnés par les Commissions diocésaines sont centralisés au siège de la CEEDUC à Brazzaville.

Tous les dossiers reçus seront ensuite transmis au secrétariat du jury de recrutement de l'UCCB, au plus tard le 15 novembre 2022.

Conditions générales

L'entrée à la Faculté de Sciences et Technologies (FST) de l'Université catholique du Congo-Brazzaville (UCCB) est assujettie à l'obtention d'un Baccalauréat scientifique congolais ou d'un diplôme équivalent.

Pour cette première rentrée universitaire, il est retenu le principe d'une admission sur titre après analyse de dossier par le jury de recrutement.

Un examen probatoire à la fin du premier trimestre autorisera les étudiants à poursuivre leurs études à la Faculté de Sciences et Technologies.

Le dossier à fournir est constitué de: - Une demande manuscrite d'entrée à la Faculté de Sciences et Technologies; - Deux photos d'identité format 4X4; - Un extrait d'acte de naissance; - Une copie légalisée du Baccalauréat ou d'un diplôme équivalent; - Un relevé légalisé des notes obtenues au Baccalauréat; - Un relevé de notes de la Terminale dûment signé par le proviseur du lycée.

Le jury de recrutement sélectionne les trois cents (300) meilleurs dossiers, et les résultats de cette sélection sont transmis à la CEEDUC, pour proclamation dans tous les diocèses et partout où besoin sera.

DIOCÈSE DE KINKALA

Publication de bans

Dans une circulaire adressée aux différentes équipes pastorales, aux religieux et religieuses, à tous les ouvriers apostoliques du diocèse, Mgr Ildevert Mathurin Mouanga, évêque de Kinkala, annonce que le dimanche 2 octobre 2022, à 8h 30, à la Place mariale de la cathédrale Sainte Monique, il ordonnera diacres, les séminaristes ci-après: 1-Aubin Banzouzi, 2-Balmin-Venceslas Telotsamou Bazonzela, 3- Bénédicte Mahoukou-Nkaoulou, 4- Duprel Sertatia Nkounkou Bikinkita, 5- Emma Célestin Nsayi Massamba, 6- Hervé Régis Ndala Babingui, 7 - Jude Orsien Samba.

L'évêque exhorte à soutenir les futurs ordinands par la prière.

P.S. Pour toute question importante concernant les ordinands, veuillez vous adresser au vicaire général de Kinkala ou à la chancellerie. Contact: 05.372.86.15; 06.835.75.47 E-mail du diocèse: diocesekinkala l@yahoo.fr

religieux et religieuses venus des autres archidiocèses et diocèses du Congo et également les délégations de la RDC, du Cameroun, et de la Centrafrique. Il a aussi adressé des remerciements à tous les prêtres et chrétiens de l'archidiocèse de Pointe-Noire qui ont accompagné l'abbé Martin dans ses moments difficiles de maladie. «Aujourd'hui, dans cette cérémonie, en allumant la lumière pour l'abbé Martin, nous, chrétiens, nous recon-

chaque jour, de jour en jour, dans le plus concret de notre vie. Elle n'est pas faite pour être cachée, mais elle est faite pour mettre en haut de façon qu'elle illumine les ténèbres. Et aujourd'hui, vous, chaque prêtre, et vous, chaque laïc, vous savez que l'indifférence et la violence continuent de menacer notre monde. Les gens nous regardent, nous les prêtres, comme des êtres spéciaux, et ils nous appellent des hommes de Dieu. Puissions-nous être à tout moment témoins de Dieu lumière, témoins de Dieu amour», a dit Mgr Miguel.

Après la célébration de l'eucharistie, un membre de la famille a remercié Mgr Miguel et tous les prêtres, les religieuses et les laïcs de l'archidiocèse de Pointe-Noire pour avoir soutenu leur frère dans ses moments de souffrance et pour l'accompagnement, nuit et jour, afin qu'il supporte et se maintienne dans sa maladie d'Accident vasculaire cérébral.

Après la messe de requiem, l'abbé Martin Toka a été inhumé au cimetière religieux de Loango.

Madocie Déogratias MONGO

ORDRE DE LA TRÈS SAINTE TRINITÉ ET DE LA REDEMPTION DES CAPTIFS

## Le frère Jybet Eloime Junior Tathy Bembeth, ordonné diacre par Mgr Toussaint Ngoma Foumanet

Le diaconat est transitoire mais la diaconie est éternelle: c'est ce que l'on peut retenir de l'homélie prononcée par Mgr Toussaint Ngoma Foumanet, évêque de Dolisie, lors de l'ordination diaconale en vue du presbytérat du père Jybet Eloime Junior Tathy Bembeth de l'Ordre de la Très Sainte Trinité et de la rédemption des captifs, dimanche 25 septembre 2022, 26e dimanche du temps ordinaire, en l'église Sainte Trinité de Kinsoundi-Barrage.

La messe célébrée par l'évêque de Dolisie qui a fait sa première sortie officielle hors de son diocèse et a conféré sa première ordination depuis sa prise de possession canonique le 31 juillet dernier; a été concélébrée par de nombreux prêtres, parmi lesquels, les pères Amour, supérieur provincial du vicariat Saint Agnès d'Afrique; Raphaël Bazebizonza de la Compagnie de Jésus (Jésuite), Vicaire épiscopal, chargé de la vie consacrée; l'abbé Christel Barthel Ganao, recteur du Grand séminaire de théologie Cardinal Emile Biayenda. De nombreux parents, amis et connaissances de l'élu du jour ont rehaussé par leur présence l'éclat de cette messe animée par la chorale Sainte Trinité et la Scholas populaire paroissiale. Dans son homélie, Mgr Toussaint Ngoma Foumanet a exprimé sa joie d'être invité par le supérieur provincial de l'Ordre de la Très Sainte Trinité et de la rédemption des captifs, pour conférer l'ordination diaconale à un jeune ayant décidé de se mettre à la suite du Christ. «Diacre est un mot grec qui signifie diaconos. Le diacre est un fidèle baptisé du Christ. En communion avec les prêtres et l'évêque, le diacre est au service de la Parole de Dieu. Vous êtes

le serviteur de la Parole de Dieu et non le maître. C'est le Christ lui-même qui est le maître. Le diacre est le collaborateur du prêtre dans les célébrations liturgiques et doit prendre soin des textes bibliques proposés par l'Église», a souligné l'évêque de Dolisie.

Selon la formule consacrée pour l'ordination d'un prêtre, il y a eu d'abord l'appel du candidat par le supérieur provincial, suivi d'un dialogue avec l'évêque et enfin, l'ordination. C'est Dieu qui appelle le baptisé au sacrement de l'Ordre et l'Église ne fait que confirmer. A chaque questionnement de l'évêque, le candidat a répondu: Oui, je le veux par la grâce de Dieu. Avant la fin de la messe, le nouveau diacre a exprimé sa gratitude à l'endroit de l'évêque de Dolisie pour s'être déplacé jusqu'à Brazzaville. Au supérieur provincial de sa famille religieuse pour avoir permis que cette vocation se réalise.

Mgr Toussaint Ngoma Foumanet a fait savoir qu'à travers cette ordination, une alliance est scellée entre le diocèse de Dolisie et les Trinitaires. «La présence de votre famille religieuse dans le diocèse de Dolisie sera d'un apport considérable pour la redynamisation de la pastorale. Jeune évêque dans un jeune diocèse qui n'a que neuf ans



Mgr Toussaint conférant l'ordination diaconale à Eloime

d'itinéraire. Première ordination depuis ma prise de possession canonique du siège diocésain de Dolisie, premier diacre ordonné, cela est une reconnaissance et je ne peux que m'en réjouir. Grand merci à Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque métropolitain de Brazzaville qui m'a autorisé que je puisse conférer cette ordination».

Le frère Jybet Eloime Junior Tathy Bembeth est né le 1er avril 1994, à Brazzaville, de Jean-Baptiste Tathy et de Bernadette Bembeth. Après ses études primaires sanctionnées par l'obtention du Certificat d'études primaires élémentaires (CEPE) et après avoir reçu ses sacrements de l'initiation chrétienne, il est admis au Petit séminaire de Loango (archidiocèse de Pointe-Noire). De là, il obtient son brevet d'études du premier cycle (BEPC), en 2009 et le Baccalauréat série A2, en 2012. Pendant qu'il aspire à intégrer l'Ordre de la Très Sainte

Trinité et de la rédemption des captifs, il étudie la ressource des gestions humaines à l'Ecole africaine de développement (EAD). Le 2 décembre 2013, il intègre la maison de formation de Brazzaville pour commencer son expérience communautaire. En juin 2014, il fait son entrée au postulat. De 2014 à 2016, il étudie la philosophie au Grand séminaire Mgr Georges Firmin Singha. Le 7 octobre 2016, il entre au noviciat de Mouramanga à Madagascar. Il y fera ses premiers vœux le 8 octobre 2017. De retour à Brazzaville, il poursuit ses études de théologie au Grand séminaire Cardinal Emile Biayenda, de 2017 à 2021. En décembre 2021, il va à Rome dans la communauté de San Carlino où il demeurera jusqu'au 16 juillet 2022 pour une préparation à la profession solennelle. Le 24 septembre 2022, il fait sa profession solennelle à Brazzaville.

Pascal BIOZI KIMINOU

XXVII<sup>e</sup> DIMANCHE DU TEMPS ORDINAIRE - C-

«Augmente en nous la foi!»

Textes: Ha 1,2-3; 2,2-4; Ps 94 (95), 1-2, 6-7ab, 7d-8a.9; 2 Tm 1,6-8.13-14; Lc 17,5-10

La liturgie de ce dimanche nous permet de vérifier et soutenir notre foi d'une façon très concrète, bien proche de notre expérience quotidienne. Nous allons y reconnaître au moins trois conditions difficiles et plutôt fréquentes parmi nous les disciples, qui mettent à l'épreuve notre foi dans tous nos contextes de vie: l'expérience du mal, la conscience de notre faiblesse, les difficultés dans notre service.

Dans la première lecture, le prophète Habacuc devient la voix de tant de justes opprimés, consternés devant le succès apparent de ceux qui agissent par la violence, le pillage, la discorde. Dans sa prière, il crie: «Combien de temps, Seigneur, vais-je appeler, sans que tu entendes?... sans que tu sauves?»

Cette lamentation se lève vers Dieu depuis tous les coins de la terre et de tous les temps. Combien d'entre nous n'en ont pas fait l'expérience dans des moments d'épreuve et de faiblesse? Particulièrement sous le poids de torts subis, de droits niés, d'injustices ou vexations? Et pourtant personne ne peut présenter sa cause à Dieu sans le poids de son péché personnel.

Et bien, au prophète Habacuc le Seigneur ne répond pas sur la raison par laquelle la violence et la discorde demeurent encore sur la terre. Mais il donne la certitude: «Celui qui est insolent n'a pas l'âme droite, mais le juste vivra par sa fidélité».

Dans l'évangile, les apôtres sont conscients de la faiblesse de leur foi, et ils confient dans le Seigneur en priant: «Augmente en nous la foi!» La réponse de Jésus est surprenante: «Si vous aviez de la foi, gros comme une graine de moutarde, vous auriez dit à l'arbre que voici: «Déracine-toi et va te planter dans la mer», et il vous aurait obéi». Il ne faut pas penser la foi premièrement comme une «quantité» à augmenter: elle doit être surtout sincère, humble, prête à l'écoute de la Parole de Dieu, vouée au service, confiante dans la force et dans l'amour de Dieu.

Saint Luc ne nous explique pas quelle était la raison ou la situation qui provoqua cette prière: elle exprime en effet l'âme du disciple en tout moment et dans toute situation de la vie. Par cette prière nous nous confions au Seigneur. Nous ne lui demandons pas tout simplement une foi qui nous donne de la paix et du réconfort dans notre cœur, ce n'est pas cela la foi véritable. Nous lui demandons la foi qui nous pousse derrière Jésus sur le chemin de la volonté du Père, sur le sentier de la justice et de la charité.

Les paroles de Jésus qui suivent nous montrent clairement la nature de la foi humble et sincère: «Quand vous aurez exécuté tout ce qui vous a été ordonné, dites: nous sommes de simples serviteurs: nous n'avons fait que notre devoir». Pour mieux comprendre ce que «de simples serviteurs» signifie, il faut considérer que dans le texte original grec on lit plutôt à la lettre «des serviteurs inutiles», pas nécessaires. C'est-à-dire des serviteurs conscients que leur service est un devoir de justice et de fidélité, sans aucune prétention d'en recevoir des intérêts personnels ou des mérites à revendiquer. La foi est la vertu qui nous conduit à ce service humble et fidèle, vers Dieu et notre prochain.

Nous revenons alors aux paroles du Pape François, nous donnant ainsi la clé de ce texte évangélique: «La foi comparable au grain de sénévé est une foi qui n'est pas orgueilleuse et sûre d'elle, elle ne fait pas semblant d'être celle d'un grand croyant, en se ridiculisant parfois! C'est une foi qui dans son humilité ressent un grand besoin de Dieu et, dans sa petitesse, s'abandonne à Lui avec une pleine confiance. C'est la foi qui nous donne la capacité de regarder avec espérance les hauts et les bas de la vie, qui nous aide à accepter aussi les échecs et les souffrances, dans la conscience que le mal n'a jamais, n'aura jamais, le dernier mot».

P. Francesco BRANCACCIO  
(Catanzaro, Italie)

ARCHIDIOCESE DE BRAZZAVILLE

## L'abbé Fred Mackiza grièvement agressé par des inconnus

Le mardi 20 septembre 2022, aux environs de 22h30, l'abbé Fred Béthel Mbemba Mackiza, prêtre de l'archidiocèse de Brazzaville, a été agressé par trois gangsters armés de machettes, vers le secteur de l'amphithéâtre compris entre la morgue municipale et le Centre de secours principal des sapeurs-pompiers. La victime qui a subi des coups et blessures au visage, notamment un choc au niveau du nez ainsi que les deux bras, a été admis aux urgences du Centre hospitalier et universitaire (CHU-B) pour des soins intensifs, avant d'être orienté dans la salle n°2 du premier étage de l'ancien bâtiment.

Qu'est-ce qui s'est passé? La victime relate: «Je revenais du Plateau des 15 ans chez le coiffeur pour me faire tondre et je rentrais tranquillement à la cathédrale. Arrivé vers l'amphithéâtre dans la zone

entre la morgue municipale et le Centre de secours principal des sapeurs-pompiers, trois bons gaillards m'entourèrent et m'exigèrent de leur remettre le téléphone portable. Je remis le téléphone à l'un d'eux et au



L'abbé Fred Mackiza dans son lit d'hôpital

moment de partir, ils décident d'en finir avec moi. C'est ainsi que commence mon martyre en m'assenant des coups de machettes. Jeté au sol, je me suis débattu entre la vie et la mort. Constatant que je saignais, je me suis relevé et j'ai pris la fuite. Vouant me poursuivre, l'un des assaillants dit: laissez-le, il va certainement mourir. Pendant la fuite, je regarde derrière pour vérifier s'ils étaient à mes trousses. De loin, je constate que c'était

des personnes qui marchaient normalement sans crainte». Face à ce genre d'actes, le phénomène de la criminalité devient de plus en plus récurrent dans les grandes villes du Congo. Aux pouvoirs publics d'y remédier. Dans son lit d'hôpital, l'abbé Fred Béthel Mbemba Mackiza est aux bons soins des médecins et ses jours ne sont pas en danger.

P. BIOZI KIMINOU

### CALENDRIER DES ACTIVITÉS DE LA CONFÉRENCE ÉPISCOPALE DU CONGO

- Du Mardi 8 au Vendredi 11 février 2022:** Session extraordinaire des Evêques du Congo, à Ouesso;
- Dimanche 13 février 2022:** Ordination épiscopale de Mgr Gélase Armel Kema, nouvel Evêque de Ouesso; à Ouesso
- Du mardi 26 au vendredi 29 avril 2022:** Session pastorale des Evêques au Centre interdiocésain des œuvres (CIO), à Brazzaville;
- Samedi 30 avril 2022:** Journée du Cinquantenaire de la Conférence épiscopale du Congo (CEC), au Centre interdiocésain des œuvres (CIO), à Brazzaville;
- Dimanche 1<sup>er</sup> mai 2022:** Clôture du Cinquantenaire de la Conférence épiscopale du Congo, à la Place mariale de la Cathédrale Sacré-Cœur de Brazzaville;
- Du 17 au 24 juillet 2022:** Assemblée plénière de l'Association des Conférences épiscopales de la région de l'Afrique centrale (ACERAC), à Mongomo, en Guinée Equatoriale;
- Dimanche 31 juillet 2022:** Ordination épiscopale de Mgr Toussaint Foumanet-Goma, à Dolisie;
- Du Dimanche 24 juillet au dimanche 31 juillet 2022:** Assemblée Plénière du SCEAM, à Accra-Ghana;
- Du lundi 10 au dimanche 16 octobre 2022:** 51<sup>e</sup> Assemblée plénière de la Conférence épiscopale du Congo, au Centre interdiocésain des œuvres, à Brazzaville.

Abbé Armand Brice IBOMBO  
Secrétaire général de la CEC

ARCHIDIOCESE DE BRAZZAVILLE

### Publication de bans

Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque de Brazzaville, annonce aux communautés paroissiales et religieuses de l'archidiocèse qu'à l'occasion de la Messe d'ouverture de l'Année pastorale 2022-2023, le dimanche 9 octobre 2022, il ordonnera diacres à la Place Mariale de la cathédrale Sacré-Coeur de Brazzaville, à 9h 30, les Abbés: 1- Grâce Charel Bitsoumanou, 2- Joh Ray Barachiel Botebalou Loubassou, 3- André Genflord Bouesso Diatouika, 4- Franck Daniel Diamesso, 5- Brém Junior Kouebassala, 6- Emmanuel Marie Mbongolo, 7- Samuel Mouzita Matondo, 8- Roy Bertrand Mouye, 9- Godwill Desvauchel Mvouama.

L'archevêque invite à soutenir les futurs ordinands par la prière.

## MAÎTRE GISCARD BAVOUEZA-GUINOT Notaire

Titulaire d'un office notarial sis 30, Avenue Nelson MANDELA  
(à côté de l'ex FOREVER LIVING, non loin de l'Agence Française de Développement),  
Centre-ville, Brazzaville.  
Tél : (00242) 06.540.59.45 / 04.418.20.81, B.P : 15.244  
E-mail : etudegiscardbavouezaguinot@gmail.com  
République du Congo

### SOCIETE LIBYAN AFRICAN INVESTMENT COMPANY EN SIGLE

«LAICO-BZV»  
Société Anonyme avec Conseil d'Administration  
Au Capital de 1.580.000.000 de FRANCS CFA  
Siège social: avenue Auxence Ickonga, centre-ville, Brazzaville.  
RCCM : CG/BZV/08 B 1022 / REPUBLIQUE DU CONGO.

Aux termes d'un procès-verbal de la deuxième réunion du conseil d'administration pour l'année 2022 de la société dénommée LIBYAN AFRICAN INVESTMENT COMPANY en sigle «LAICO BZV» S.A., en date à Brazzaville du vingt-deux juin deux mil vingt-deux, reçu au rang des minutes de Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT, le 06 septembre 2022 et enregistré au bureau des domaines et du timbre, à Brazzaville le 07 septembre 2022, sous Folio 162/21, n°3642.

- +  
1- La révocation de Monsieur SALEM MOHAMED EGHIAIOW de ses fonctions de Directeur Général ;  
2- La nomination de Monsieur ALDEBEA IMHAMED MANSOUR en qualité de nouveau Directeur Général.  
Dépôt légal a été effectué, par les soins du Notaire soussigné, au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 15 septembre 2022, sous le numéro 22 DA 156 ;  
Mention Modificative a été portée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, le 15 septembre 2022, sous le numéro CG/BZV/08 B 1022.

*Fait à Brazzaville, le 16 septembre 2022*

**Pour insertion  
Maître Giscard  
BAVOUEZA-GUINOT  
Notaire**

## AVIS DE VENTE

L'ambassade d'Algérie à Brazzaville met en vente, en un seul lot, au plus offrant, les deux véhicules suivants:  
- 01 Nissan Patrol Station Wagon Y 61GL: année 2005  
Energie gasoil; 34000 km roulés.

- 01 Toyota Prado GX Station Wagon; année 2004  
Energie gasoil (en panne).

Pour les visites et informations complémentaires, se présenter aux services de l'ambassade (Av. Colonel Brisset /Quartier Cathédrale) du lundi au vendredi de 10h à 13h, avant le 4 octobre 2022.

**Tél. : 05.070.70.73 / 06.651.17.37**

### OFFICE NOTARIAL DE Maître Bedel KAMBA

12, allée des acacias, Centre-ville Brazzaville, à côté du marché Plateau.  
E-Mail : office.bedelkamba@gmail.com

### AVIS DE CONSTITUTION DE LA SOCIETE BAH-CONSTRUCTION ET EQUIPEMENTS

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle, au capital  
d'un million (1.000.000) francs CFA, dont le siège social est fixé  
à Bacongo-Brazzaville, 412, rue Nkouka Loubofo, République du Congo.

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître Bedel KAMBA, Notaire Titulaire d'un office notarial sis, 12, allée des acacias, Centre-ville Brazzaville, à côté du marché Plateau, en date à Brazzaville, du 12 août 2022, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle dénommée BAH-CONSTRUCTION ET EQUIPEMENTS, BCE en sigle, dont les statuts ont été enregistrés aux impôts de Mpila, Brazzaville, le 16 août 2022, Folio 144/3, N° 1276, ayant des caractéristiques suivantes :

**Objet:** Construction des bâtiments ; Travaux publics ;  
Quincaillerie ; Agroalimentaire.

**Capital social:** le capital de la société est fixé à la somme d'Un MILLION (1.000 000) de Francs CFA, divisé en 100 actions sociales de 10 000 Francs CFA, chacune numérotée de 1 à 100, toutes souscrites et libérées en numéraire ainsi qu'il résulte de la déclaration notariée de

souscription et de versement établie, le 12 août 2022, par le Notaire soussigné.

**Forme:** Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle  
**Administration:** Monsieur Amidou BAH, est nommé Gérant pour une durée illimitée.

**Dépôt légal:** a été effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 19 août 2022.

**Le siège social:** est fixé à Bacongo-Brazzaville, 412, rue Nkouka Loubofo, République du Congo

**Durée:** la durée de la société est fixée à 99 ans, à compter de la date d'immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier.

**Registre du commerce:** RCCM CG-BZV-01-2022-B13-00312

**POUR INSERTION LEGALE.  
Maître Bedel KAMBA  
NOTAIRE**

**MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET  
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES  
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE  
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE  
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE BRAZZAVILLE-CENTRE**

**REPUBLIQUE DU CONGO  
Unité-Travail-Progrès**

### ANNONCE LEGALE N°407/2022/BZ-C INSERTION LEGALE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers est en cours : cette procédure concerne les immeubles suivants

N°	N° de réquisition	REFERENCES CADASTRALES	QUARTIERS	Arr /Dpt	REQUERANTS
1	22319 du 19-10-20	Sect P2, bloc 26 ; Pile 7 ; Sup : 395,96m2	43, RUE KASSAI	3-BZV	BASTATOU Sanny
2	28937 du 18-07-22	Sect : Zone Rurale ; Sup : 500.500,00m2	VILLAGE MOUTOH	POOL	SCI DE L'ESPOIR
3	28890 du 08-02-22	Sect P13C (ex.P13), bloc 29 ; Pile 3 ; Sup : 432,99m2	28, RUE NDILOU (Q. MOUKONDO)	7-BZV	NGANGA BEKELE Gaëlle Micheline
4	29024 du 05-08-22	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 1.600,00m2	QUARTIER UNIVERSITE DENIS SASSOU NGUESSO	POOL	OBOA Serges
5	28833 du 23-06-22	Sect P11, bloc 69 ; Pile 2 (ex.349) ; Sup : 368,10m2	349, RUE MOUDZOMBO	5-BZV	NGOLO Pierre
6	29023 du 05-08-22	Sect : Zone Rurale ; Sup : 4.800,00m2	QUARTIER LIFOUA	POOL	OBOA Serges
7	15711 du 06-12-16	Sect -, bloc - ; Piles 4 à 15 ; Sup : 5.200,00m2	LA FERME D'IGNIE	POOL	GAMBOLO MODZANGA Laetitia
8	28688 du 24-05-22	Sect néant, bloc néant ; Pile néant ; Sup : 209,93m2	14, RUE NGANGA (MAKABANDILOU)	9-BZV	IKAMA OLANGUE Moïse
9	29090 du 22-08-22	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 854,00m2	QUARTIER UNIVERSITE DENIS SASSOU NGUESSO	POOL	LOMBOSSO ENGOYA Ketsia
10	28401 du 15-03-22	Sect P7suite, bloc 10 ; Pile 17 (ex. 2151) ; Sup : 501,43m2	2151, RUE VOULA (QUARTIER PLATEAU DES 15 ANS)	4-BZV	KOUA Michel
11	29053 du 12-08-22	Sect néant, bloc néant ; Pile néant ; Sup : 213,79m2	NGAMBIMI (MAKABANDILOU)	9-BZV	MOROSSA Marie Noëlle
12	28212 du 09-02-22	Sect CI, bloc 35 ; Pile 10 ; Sup : 411,73m2	17, RUE TOMI NDZA (QUARTIER SOPROGI)	9-BZV	YOKA Ida Faustinne
13	28210 du 09-02-22	Sect BD2, bloc 133 ; Pile 12 ; Sup : 235,16m2	12, RUE DE LA BOUSSOLE	6-BZV	BOMONGO INDOMBA Jessica Yanne
14	28738 du 02-06-22	Sect -, bloc - ; Pile - ; Sup : 50.021,32m2 soit 5ha	VILLAGE IMPANI	POOL	BABA KONATE
15	29103 du 26-08-22	Sect B, bloc 38 ; Pile 1bis ; Sup : 1.032,56m2	QUARTIER STADE LA CONCORDE	POOL	Société Civile Immobilière IMMO-TRIO
16	28740 du 02-06-22	Sect -, bloc - ; Pile - ; Sup : 400,00m2	QUARTIER NDIBOU	POOL	DOUNIAMA Dina Delcia
17	28739 du 02-06-22	Sect -, bloc - ; Pile - ; Sup : 460,00m2	QUARTIER NDIBOU	POOL	DOUNIAMA Dina Delcia
18	20587 du 04-09-19	Sect -, bloc - ; Pile - ; Sup : 400,00m2	QUARTIER NDIBOU (PK45)	POOL	DIANKEMBO Collette Nelly
19	28129 du 24-01-22	Sect -, bloc - ; Pile - ; Sup : 800,00m2	VILLAGE YIEH	POOL	ALONGAE KODIA Joldan
20	28128 du 24-01-22	Sect -, bloc - ; Pile - ; Sup : 400,00m2	QUARTIER FLORENT TSIBA	POOL	ALONGAE KODIA Joldan
21	27865 du 02-06-17	Sect A, bloc 39 ; Pile 10bis ; Sup : 400,00m2	QUARTIER STADE LA CONCORDE	POOL	BOCKONDAS NGANTOUO Jhanelle B.
22	28127 du 24-01-22	Sect -, bloc - ; Pile - ; Sup : 400,00m2	QUARTIER FLORENT TSIBA	POOL	ALONGAE KODIA Joldan
23	26800 du 05-02-21	Sect BD, bloc 181 ; Pile 01 ; Sup : 201,49m2	19, RUE EMERAUDE	9-BZV	BIONGUET Guy de la Victoire
24	29001 du 28-07-22	Sect O, bloc - ; Pile - ; Sup : 3.000,00m2	QUARTIER NGOUENE (OYO)	CUVETTE	BELLA CONSTRUCT SARLU
25	29027 du 05-08-22	Sect C, bloc 39 ; Pile 1 ; Sup : 1.648,84m2	QUARTIER STADE LA CONCORDE	POOL	IKOUMA ISSOMBO Pierre
26	28656 du 16-05-22	Sect P5, bloc 73 ; Pile 6 ; Sup : 307,43m2	64BIS, RUE LOUINGUI	4-BZV	DRAME Sahadi
27	28130 du 24-01-22	Sect -, bloc - ; Pile - ; Sup : 800,00m2	VILLAGE YIEH	POOL	SAH GAMPIKA Stella Rodhia
28	29111 du 31-08-22	Sect P9, bloc 02 ; Pile 01 ; Sup : 280,56m2	58, RUE ITOUMBI	4-BZV	MATSIMA Jean Alban
29	28494 du 31-03-22	Sect CH, bloc 4 ; Pile 2bis ; Sup : 284,98m2	QUARTIER MASSENGO (ZONE TROIS POTEAUX)	9-BZV	LOMBA Félicité Reine Espérance
30	28578 du 27-04-22	Sect S, bloc 4 ; Pile 3 ; Sup : 815,72m2	31BIS, AVENUE DES POISONS SALES	3-BZV	SCI KAYES
31	27465 du 26-07-22	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 16.168m2 soit 1ha61a80ca	VILLAGE MATY	POOL	ABDOULAYE HOURERATOU
32	28981 du 22-07-22	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 708,66m2	QUARTIER STADE LA CONCORDE	POOL	MAKAYA Giscard Audrey
33	29112 du 30-08-22	Sect P10, bloc 127 ; Pile 23 (ex.13) ; Sup : 197,49m2	131, RUE NKOUMA	5-BZV	OTOUANA Boris Maslay Gilman
34	29058 du 17-08-22	Sect U, bloc 118 ; Pile 7 ; Sup : 272,21m2	164, RUE 31 JUILLET (QUARTIER MPILA)	5-BZV	OSSETE Innocent Delaure
35	21446 du 11-03-20	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 800,00m2	AVENUE HYACINTHE LOZI	9-BZV	TCHICAYA Prisca Inès Tchissali
36	27140 du 07-05-21	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 406,64m2	QUARTIER NGAMBAMOU	POOL	OMBOU Eric
37	28934 du 18-07-22	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 400,00m2	QUARTIER IHOUEME	POOL	N'LEMVO TADI Eric
38	29031 du 08-08-22	Sect P7suite, bloc 13 ; Piles 33 et 34 (ex.2129-2131) ; Sup : 776,55m2	2129 ET 2131, RUE VOULA (PLATEAU DES 15 ANS)	4-BZV	BOPAKA KIASI Bernadette
39	29056 du 16-08-22	Sect AT, bloc 30 ; Pile 17 ; Sup : 323,91m2	34, RUE MPOUA YVES (QUARTIER NGAMBIO LA BASE)	4-BZV	NGOULOU Zephirin
40	29136 du 06-09-22	Sect P7, bloc 104 ; Pile 3 ; Sup : 370,13m2	464, RUE LAMPAKOU (PLATEAU DES 15 ANS)	4-BZV	PAROISSE MAYANGUI (EGLISE EVANGELIQUE DU CONGO)
41	29196 du 15-09-22	Sect P8, bloc 42 ; Pile 7 (ex.6) ; Sup : 324,07m2	32BIS, RUE NKOUMA (Q. MILANDOU)	4-BZV	NGASSAKI NGALA Nupcia
42	28740 du 02-06-22	Sect -, bloc - ; Pile - ; Sup : 400,00m2	QUARTIER NDIBOU	POOL	HAVUGA NDIKUMANA Ebenezer
43	26728 du 20-01-21	Sect P13B, bloc 44 ; Pile 17 ; Sup : 757,58m2	22, RUE MGR SINGHA GEORGES FIRMIN MOUKONDO	4-BZV	ONKENALEKIRA DOUNOSSI Félicité
44	29034 du 09-08-22	Sect J, bloc 58 ; Pile 29 (ex120) ; Sup : 469,00m2	QUARTIER O.C.H	3-BZV	OLIVEIRA Marie Augustine
45	29021 du 04-08-22	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 9.606,01m2	QUARTIER BILOLO	9-BZV	MPOUSSA Freddy Roland

Au-delà de deux (2) mois à compter de ce jour, aucune opposition ou réclamation à l'immatriculation ne sera plus recevable (article 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000 portant régime de la propriété foncière).

**Le Chef de Bureau,  
Gilbert MBANDZA**

*Fait à Brazzaville,  
le 26 septembre 2022*

ARPCÉ

## Lancement du projet d'adressage postal au Congo

Le ministre des Postes, des télécommunications et de l'économie numérique, Léon Juste Ibombo, a procédé, jeudi 22 septembre 2022, au lancement officiel du projet d'adressage postal du Congo. C'était en présence de Louis Marc Sakala, directeur général de l'Agence de régulation des postes et des communications électroniques (ARPCÉ).

Destiné à faciliter l'acheminement, le tri et la distribution du courrier, ce projet devra participer à l'essor de ce secteur qui se veut être un des piliers stratégiques dans le processus de diversification de l'économie nationale. Le directeur général de l'ARPCÉ a fait savoir que ce projet résulte de la nécessité de doter les services postaux congolais de procédures rationalisées au travers des technologies postales disponibles afin d'améliorer l'offre. «Il marque ainsi un tournant décisif dans le système d'adressage dans le pays. La

situation actuelle de ce secteur rend difficile l'acheminement, le tri et la distribution. La majorité des envois est concentrée autour de la capitale. Fort d'un réseau disponible et des bureaux disséminés sur le territoire national, le système d'adressage contribuerait, non seulement à améliorer efficacement la qualité des services postaux, mais aussi à faciliter les activités socio-économiques», a-t-il déclaré. Pour Léon Juste Ibombo, ce projet s'inscrit dans la recommandation de l'Union Postale universelle à travers la



Le ministre Léon Juste Ibombo (au milieu) pendant le lancement du projet

«Un citoyen, une adresse». Si l'absence d'un système d'adressage généralisé constitue le motif principal, le manque de codes postaux, l'inexistence d'une base de données d'adresse et le besoin de faci-

litation de la location des individus en sont les motivations majeures, ayant soutenu des réflexions au sein de l'ARPCÉ autour de ce processus.

Victor Guembela

TRAFIC D'IVOIRE

## Un agent des Eaux et forêts et ses complices interpellés!

Trois présumés trafiquants de pointes d'ivoire, dont un agent des Eaux et forêts, ont été interpellés le 21 septembre dernier, à Dolisie, dans le département du Niari. Ils ont été pris en flagrant délit de détention, circulation et tentative de commercialisation de deux pointes d'ivoire morcelées en quatre, représentant un éléphant tué.

L'interpellation de ces délinquants fauniques présumés a été réalisée grâce aux efforts conjoints des éléments de la Section de recherche judiciaire de Région de Gendarmerie du Niari et de la direction générale de l'Economie forestière, avec l'appui technique du Projet d'appui à l'application de la loi sur la faune sauvage (PALF). Les pointes d'ivoire saisies ont été transportées de Bambama (un des districts du département de la Lékoumou) à Dolisie, chef-lieu du département du Niari où les présumés trafiquants avaient l'intention de les vendre. L'agent des Eaux et forêts impliqué dans cette affaire aurait servi de facilitateur dans le transport des trophées fauniques. Il s'agirait d'un réseau dans lequel l'un serait démarcheur et les

autres des fournisseurs. A la Gendarmerie, les trois individus ont reconnu les faits qui leur sont reprochés. Ils répondront de leurs actes devant la Justice. Ils encourent de lourdes peines - le maximum étant cinq ans d'emprisonnement ferme - avec une amende chacun, conformément à la loi. Le commerce illégal des produits de faune conduit à l'extinction des espèces sauvages. «L'éléphant est un animal intégralement protégé. Tous ceux qui se lancent dans ce sale boulot seront traqués, pourchassés jusqu'à ce qu'on les mette hors d'état de nuire», a indiqué Joseph Mombouliou, directeur générale de l'Economie forestière. Pour le Capitaine Jean Christoph Ngando, commandant de la Section de recherches judiciaires de la



Les trois présumés trafiquants

Région de Gendarmerie du Niari, «ces trois individus vont faire les frais des infractions qui sont retenues contre eux; Ils seront présentés devant le procureur de la République». Au Congo, les espèces animales en voie d'extinction sont protégées par la loi portant protection de la faune sauvage. Et, tous ceux qui l'entravent sont sanctionnés. Le 14 septembre dernier, dans cette même localité, un mandrill vivant a été saisi. Le propriétaire de cette espèce animale intégralement protégée a été interpellé.

La procédure judiciaire y afférente est en cours au Tribunal de Grande Instance de Dolisie. «L'importation, l'exportation, la détention et le transit sur le territoire national des espèces intégralement protégées, ainsi que de leurs trophées sont strictement interdits; sauf dérogation spéciale de l'administration des eaux et forêts; pour les besoins de la recherche scientifique», dispose en son article 27, la loi congolaise portant protection des espèces fauniques. V.M.

SANTÉ

## Revue à mi-parcours du plan d'action national de sécurité sanitaire

Le ministère de la Santé et de la population a procédé du 11 au 17 septembre 2022, à la validation des données de l'auto-évaluation des capacités du Règlement sanitaire international (RSI) 2005 et à la revue des activités du plan d'action national de sécurité sanitaire (PANSS) 2020-2024. C'est Jean Ignace Tendelet qui a ouvert les travaux.

Le monde actuel offre une multitude d'opportunités pour une propagation rapide des maladies infectieuses. Parmi les principales causes: la mondialisation, une plus grande mobilité, mais aussi une défaillance dans les systèmes de surveillance épidémiologique, de préparation et de réponse aux urgences sanitaires. Pour que les systèmes d'alerte soient efficaces, l'application effective du Règlement sanitaire international (RSI) 2005 nécessite des approches multisectorielles pluridisciplinaires à travers des partenariats nationaux. C'est tout l'intérêt de cet atelier, organisé avec l'appui du Projet

régional de renforcement des systèmes de surveillance des maladies en Afrique centrale, qui est dans sa quatrième phase (REDISSE IV). Pour le directeur de l'Hygiène publique et de la promotion de la santé et coordonnateur du point focal national du RSI, le Dr Jean Claude Emeka, le plan d'action national de sécurité sanitaire est non seulement un engagement du Gouvernement pour améliorer la situation de la sécurité sanitaire de la population, mais aussi une adhésion au pacte mondial pour la sécurité sanitaire dont des actions prioritaires ont été identifiées, afin de renforcer les capacités requises pour



L'assistance après l'ouverture de l'atelier

améliorer la sécurité sanitaire du pays et de la sous-région. Ce plan vise à faire du Congo un pays dans lequel les communautés nationale, régionale et internationale sont véritablement protégées contre la survenue des crises sanitaires à l'horizon 2024. Il s'articule autour de 19 domaines techniques catégorisés en quatre volets: la prévention, la détection, la riposte et autres. Son coût est d'environ

93.331.747.108 F.CFA. Cette évaluation à mi-parcours du PANSS, a dit le directeur de cabinet du ministre de la Santé, permettra de réajuster le plan opérationnel du deuxième semestre 2022. Les résultats de l'autoévaluation interne serviront surtout à renseigner le cadre de résultat du projet REDISSE IV.

Esperancia MBOSSA-OKANDZE

GOVERNANCE FORESTIERE

## La République du Congo, bon élève!

La Rencontre pour la paix et les droits de l'homme (RDPH), en partenariat avec l'Observatoire congolais des droits de l'homme (OCDH) a organisé à l'intention des responsables des administrations publiques, privées, des entreprises forestières, des organisations de la société civile, des professionnels des médias et autres une table ronde multi-acteurs, le 20 septembre 2022, à Pointe-Noire. Elle a eu pour but de mener une réflexion sur la gestion durable des forêts, en lien avec les initiatives climatiques, dans le but de concilier le projet d'une exploitation forestière à impact réduit et transparent et le respect des engagements nationaux et internationaux pour une meilleure gouvernance forestière, foncière et climatique.



Les séminaristes

Après avoir suivi le film intitulé «Les larmes des communautés locales et populations autochtones des zones d'exploitation du département de la Lékoumou», la trentaine de participants a suivi les différents thèmes développés par Christian Mounzéo, coordonnateur national du RPDH; Brice Makosso, Franck Loufoua, Fabien Sévérin Kimpoutou, également membres du RPDH; Nina Cynthia Kiyindou Yombo, chargée du programme ressources naturelles et droits des communautés forestières à l'OCDH; Jean Augustin Kokolo, directeur d'exploitation de la société Sipam; Patrice Ngangou, agent en service à la direction départementale du Domaine foncier du Kouilou; Edgard Tabaka, chef de service des Forêts de la zone sud du département de la Lékoumou.

Après échanges, les participants ont souhaité que les organisations de la société civile continuent de faire avancer l'agenda de la gouvernance climatique; à améliorer le système de collecte des revenus issus de l'exploitation forestière. Les participants ont également été informés des différentes lois que le Congo s'est engagé à respecter: la loi de protection des peuples autochtones, le code de transparence et de responsabilité dans la gestion des finances publiques, le code forestier, l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE), l'Initiative pour les forêts d'Afrique Centrale (CAFI), la réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts, incluant la conservation de la biodiversité, l'accroissement des stocks de carbone et la gestion durable des forêts (REDD+), entre autres.

Quelques recommandations ont été formulées à cette occasion: la formation des communautés; la révision de certains articles de la loi foncière qui octroient les terres aux propriétaires fonciers coutumiers; le renforcement de la culture citoyenne auprès des communautés; l'accélération de l'adoption de la loi sur la propriété réelle et la finalisation du registre public des bénéficiaires effectifs, dans le but de se conformer à l'exigence 2.5 de la norme.

La table ronde s'est tenue grâce à l'appui financier de Foreign Commonwealth & Development Office (FCDO) du Gouvernement britannique et l'Agence norvégienne de développement (NORAD), avec l'appui technique du FERN.

A noter que les forêts du Congo couvrent 69% de sa superficie nationale, soit 23,5 millions d'hectares. Ces forêts sont d'une importance capitale aussi bien pour le pays que pour le bassin du Congo, tant sur le plan économique, environnemental que social. Ces écosystèmes forestiers fournissent des services écologiques, mais aussi des moyens de subsistance vitaux pour les communautés locales et populations autochtones.

Equateur Denis NGUIMBI

CLIMAT

## A quand la fin de la saison sèche?

Habituellement, c'est en septembre que les pluies se remettent à tomber. Cette année, peut-être à cause des changements climatiques, les congolais s'interrogent.

Certes à Brazzaville une première pluie est tombée vers le 9 septembre. Elle était drue, mais elle a eu la particularité de ne pas arroser toute la ville, ni avec la même intensité. D'ailleurs, l'absence jusqu'à présent des champignons jaunes sur le marché montre que la terre de Brazzaville n'était pas mouillée partout, c'est vers mi-septembre que les pluies commencent à tomber. Ce ne sera peut-être pas le cas cette fois.

Alors, à quand la fin de la saison sèche et, donc le début de la saison des pluies?

Il s'agira, dans les heures qui viennent, de savoir scruter le ciel.

Ednich DIMI (Stagiaire)

FONCTION PUBLIQUE

## Un programme pays pour un travail décent

Le Congo dispose désormais d'un programme pays pour le travail décent (PPTD) 2022-2026. C'était à la faveur de l'atelier de formulation tenu du 21 au 23 septembre 2022 à Brazzaville, organisé par le ministère de la Fonction publique, du travail et de la sécurité sociale en partenariat avec le bureau du pays de l'Organisation internationale du travail (OIT) basé à Kinshasa, en République démocratique du Congo (RDC).

Les travaux de l'atelier ont été présidés par Paul Nicolas Gomez Olamba, directeur de cabinet par intérim du ministre d'Etat de la Fonction publique.

Deux principales raisons ont conduit à la tenue de cet atelier: faire aboutir définitivement un premier travail qui a été longtemps attendu et s'adapter à l'impératif de la planification stratégique qui s'est exprimée à travers l'élaboration et la mise en place du plan national de développement (PND) 2022-2026. Ce dernier fait suite à un atelier de réflexion sur l'élaboration des politiques nationales en matière de sécurité et de santé

au travail, organisé en mai de cette année. «Ce présent atelier est le deuxième qui va permettre de baliser le chemin de la mise en œuvre effective des résolutions prises de commun accord une année auparavant par Madame Soumouno Nteba, directrice du bureau pays de l'OIT pour le Tchad, le Gabon la RDC, l'Angola et la République centrafricaine, et Firmin Ayessa, ministre d'Etat, ministre de la Fonction publique et de la sécurité sociale», a dit Paul Olamba. Pour lui, le partenariat renouvelé et renforcé depuis lors est à n'en point douter en train de produire tous les résultats que les deux parties sont en



Paul Nicolas Gomez Olamba (à g), ouvrant l'atelier

droit d'attendre. «Ce PPTD, ce puissant instrument de plaidoyer pour lever et mettre en œuvre, grâce aux partenariats techniques et financier de notre pays, les options les plus pertinentes devant faire advenir un travail de plus en plus décent, pour les couches productives de notre population», a précisé le représentant du ministre de

la Fonction publique. Le ministère de la Fonction publique travaille d'ores et déjà à la mise en place dans le budget de l'Etat 2023 d'une ligne spéciale en faveur de l'exécution sans faille des actions prioritaires qui seront retenues dans le PPTD, a fait savoir le directeur de cabinet.

E.M-O

SANTÉ

## Sensibiliser sur le mauvais usage des médicaments

Célébrée le 17 septembre de chaque année, la Journée mondiale de la sécurité des patients édition 2022 a eu pour thème «La sécurité médicamenteuse». Au Congo, l'évènement a été marqué par une rencontre à la représentation de l'OMS Afrique, à Brazzaville. C'était sous les auspices de Jean Ignace Tendelet, directeur de cabinet du ministre de la Santé.

Les Drs Mahen Sandrasagren, directeur de l'administration générale du bureau régional de l'OMS Afrique et Lucien Alexis Manga, représentant de l'OMS au Congo, ont pris part à cette célébration.

Cette journée a été instituée pour sensibiliser et interpeller le grand public sur l'importance des soins de santé et les risques liés à la mauvaise utilisation des médicaments.

Selon les statistiques, les erreurs de médication seraient à l'origine de plus de trois millions de décès chaque année en Afrique.

La consommation des médicaments sans avis des sachants, l'utilisation des anciennes ordonnances pour traiter une maladie actuelle sont autant de pratiques qui devraient être bannies. Si ces données limitent au continent africain, il est reconnu que l'ampleur des pratiques dangereuses de médication est élevée

à travers le monde. Il est donc impérieux de prendre conscience de la charge importante que représentent les préjudices dus aux erreurs de médication. Il est question de plaider pour que des mesures soient prises pour renforcer la sécurité médicamenteuse.

Le Dr Lucien Alexis Manga a fait savoir que le Congo est devenu un des principaux bénéficiaires des projets financés par l'OMS et des initiatives qui se développent dans la région africaine. «La sécurité des patients est une préoccupation pour le Congo. Le dernier rapport que l'OMS, publié conjointement avec le ministère de la Santé a présenté 17,97 % des décès maternels qui sont liés à une prescription inappropriée des médicaments ou alors une mauvaise utilisation des médicaments».

En représentant du Gouvernement, Jean Ignace Tendelet a exhorté les professionnels de



Les participants à la cérémonie

santé à être toujours au premier rang dans la démarche qui vise à éviter à chaque usager, tout acte de diagnostic qui pourrait menacer sa santé. «Les pratiques dans nos structures de santé sont encore loin des attentes des usagers. Ces pratiques dangereuses et les erreurs dans les prescriptions causent beaucoup de préjudices pourtant évitables en milieu médical. «Selon l'OMS, les établissements hospitaliers, des pays à faible revenu enregistrent chaque année, 139 millions de manifestations indésirables, liés aux prestations inappropriées

des soins de santé». Pour sa part, le Dr Mahen Sandrasagren a assuré du soutien de l'OMS, à continuer à jouer sa partition pour améliorer la sécurité des patients sur l'utilisation des médicaments. «L'OMS accompagne la mise en œuvre des programmes nationaux pour la sécurité des patients et apporte des appuis pour l'élaboration des réglementations, des stratégies et directives, en mettant à la disposition des pays des guides et outils nécessaires», a-t-il dit.

Philippe BANZ

## L'hôpital général de Loandjili veut plus de sécurité médicamenteuse pour ses patients

L'hôpital général de Loandjili, à Pointe-Noire, a engagé la bataille pour la sécurité des médicaments et des thérapies sûres pour ses patients. À l'initiative de sa directrice générale, Sidonie Plaza, cet établissement sanitaire a organisé un focus le samedi 17 septembre dernier, dans la capitale économique congolaise. C'était à l'occasion de la célébration de la Journée mondiale de la sécurité des patients.

La cérémonie s'est tenue en présence de Jean-Charles Ondonda, secrétaire général du département de Pointe-Noire, de Nandide Akouala, directrice des équipements et de la maintenance au ministère de la Santé, et d'une forte représentation du personnel.

La directrice générale de l'hôpital de Loandjili a rappelé que toute personne, à un moment donné, est confrontée à la problématique de la prise de médicaments pour prévenir ou traiter une infection. «Les pratiques dangereuses de prise de médicaments et les erreurs



La Dg de l'hgl et la dir de l'équipements à la remise du don (FILEminimizer)

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

## Le ministre Ghislain Thierry Manguessa Ebome annonce des réformes

Les acteurs de l'Enseignement technique se sont retrouvés du 27 au 29 septembre 2022 pour la 25<sup>e</sup> session du Conseil national de l'enseignement technique et professionnel. Les travaux, placés sous la houlette de Ghislain Thierry Manguessa Ebome, ministre de l'enseignement technique et professionnel se sont tenus à l'école paramédicale et médico-sociale Jean Joseph Loukabou.



Ghislain Thierry Manguessa Ebome à l'ouverture des travaux

Ces assises ont porté sur la mise en œuvre des réformes dans le sous-secteur de l'Enseignement technique.

Principal pourvoyeur d'emplois des jeunes et d'une main d'œuvre qualifiée aux entreprises, ce sous-secteur reste cependant confronté aux problèmes d'efficacité du système et d'insuffisance d'infrastructures de formation et surtout de l'insuffisance des ressources humaines et pédagogiques.

S'inscrivant dans la droite ligne des états généraux de l'éducation, les acteurs du secteur technique et professionnel vont tenter pendant trois jours d'apporter des réponses idoines aux maux, afin de se situer au diapason des attentes des pouvoirs publics et des populations. Il s'agit d'entamer des réformes sur les plans institutionnel, pédagogique et infrastructurel.

Au nombre des points prioritaires au cours de ce conseil, figurent la refonte de l'organigramme du ministère de l'Enseignement technique et professionnel et la réforme du système d'évaluation des examens et concours professionnels ainsi que la numérisation des administrations.

Les participants sont aussi appelés à réfléchir sur les moyens de constituer un fichier unique du personnel et des élèves du sous-secteur.

Des réflexions seront également menées sur l'amélioration des conditions d'études des apprenants et sur leur orientation après l'obtention du Brevet d'études techniques (BEP). Le ministère prévoit l'ouverture des collèges et lycées d'enseignement technique dans les localités de Gamboma, Nkayi, Madingou, Boundji, Kibouendé, Odziba, Sembé et Makabana. Des centres de formation sont aussi prévus à Boko et Mokeko.

Des lycées professionnels de type bac+2 verront le jour, afin de permettre aux bacheliers du secteur de poursuivre des études dans leur filière. Il a été constaté que 70% des bacheliers du secteur n'ont pas accès aux études supérieures en raison du manque de structures de formation adaptée.

Ce processus de réforme des établissements technique et professionnel devra aboutir à la nationalisation du Brevet de technicien supérieur (BTS).

Par ailleurs, l'école paramédicale et médico-sociale Jean Joseph Loukabou devra également bénéficier d'une cure de modernisation, a signifié Ghislain Thierry Manguessa Ebomé.

Engagées dans un contexte de la réalisation des Etats généraux, ces réformes du département de l'enseignement technique et professionnel devront s'appuyer sur les acquis des projets de développement des compétences pour l'employabilité (PDCE) et le projet de développement des compétences humaines (PDCH) que le ministère met en œuvre avec l'appui de la Banque mondiale.

Germaine NGALA

de médicaments sont parmi les principales causes de préjudices évitables liés aux soins de santé partout dans le monde. C'est dans ce contexte que la sécurité médicamenteuse a été choisie comme thème de la Journée mondiale de la sécurité des patients en 2022, avec slogan: les médicaments sans méfaits», a affirmé Mme Sidonie Plaza. Elle a souligné que les médicaments sont parfois à l'origine d'effets préjudiciables graves, s'ils sont mal stockés, mal prescrits, mal délivrés ou mal administrés. Développant le thème: «La sécurité médicamenteuse: les médicaments sans méfaits», la directrice générale de l'hôpital de Loandjili a présenté les objectifs de cette Journée mondiale en 2022. Entre autres, prendre conscience, partout dans le monde, de la charge importante que représentent les préjudices dus aux erreurs de médication et aux pratiques de médicaments dangereuses. Aussi a-t-elle plaidé pour que des mesures soient prises plus tôt pour renforcer la

sécurité médicamenteuse, et limiter les préjudices qu'elles causent.

Les médicaments falsifiés empêchent le patient de recevoir un traitement adéquat. Ils ont des conséquences socio-économiques et sanitaires plus larges, comme une résistance antimicrobienne. Tout Gouvernement doit soutenir toute initiative visant à éradiquer ce fléau.

La directrice des équipements et de de la maintenance au ministère de la Santé et de la population a fait un don de 20 lits de réanimation et 40 lits d'hospitalisation en appui aux efforts de la direction générale de cet hôpital dans l'amélioration des conditions de travail. Un geste salué par Mme Sidonie Plaza, qui espère recevoir d'autres dons et équipements qui manquent à l'hôpital.

La Journée mondiale de la sécurité des patients a été initiée en 2019 par l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Madocie Déogratias MONGO

# CANDIDATURE DE ROME A L'EXPO 2030

Une promenade au cœur de Rome suffit pour se rendre compte à quel point son nom de «Ville éternelle» est mérité. Son histoire se mêle sans s'effacer, dans une superposition qui est précieuse pour les érudits, unique pour les habitants, et fascinante pour les visiteurs du monde entier. Depuis près de trois mille ans, la capitale italienne offre un exemple de continuité, de capacité à s'adapter aux changements et à réinventer son présent. Sa profondeur artistique, qui témoigne de l'adaptation de Rome aux circonstances changeantes au cours des millénaires, en est la preuve. Aujourd'hui, cette ville propose sa candidature pour accueillir l'Exposition universelle de 2030.

Depuis l'Antiquité, Rome a ouvert la voie en inventant des solutions avant-gardistes pour les besoins de ses communautés (un million d'habitants à l'époque de l'empereur Auguste!). Il suffit de penser au réseau d'aqueducs, qui a valu à Rome le surnom de «*Regina Aquarum*» (Reine des eaux), ou au réseau de routes consulaires qui reliait la Ville éternelle à toutes les provinces de la péninsule et de l'Empire (tous les chemins mènent à Rome). La vision que Rome veut donner à l'Expo part précisément de sa capacité à interpréter son patrimoine passé et présent, tout en se tournant vers l'avenir.

Depuis sa naissance, Rome - située au centre de la Méditerranée, au carrefour de trois continents - a attiré les idées et les talents venus de l'extérieur de ses frontières. Son extraordinaire collection artistique et culturelle n'aurait pas été possible sans la contribution d'autres civilisations. Le résultat: un mélange unique d'histoire, de nature et d'individus qui fait aujourd'hui de Rome une capitale moderne, une destination pour des millions de visiteurs et où, comme il y a deux millénaires, les gens vivent ensemble, rassemblés par des valeurs de liberté et d'acceptation mutuelle.

■ Rome est également la métropole qui dispose du plus grand nombre d'espaces verts en Europe. Ses parcs, ses villas historiques et ses réserves naturelles lui confèrent un équilibre particulier, une intégration ancienne entre les citoyens et la nature, qui peut servir d'exemple pour l'avenir. Ce n'est pas un hasard si Rome est la plus grande commune agricole d'Europe: dans son périmètre, il existe une activité intense de cultivation, souvent innovante.

Ici aussi, l'héritage du passé n'est pas un poids mais un stimulus, un tremplin vers des solutions durables pour notre avenir commun et non un simple décor. Rome n'a

pas choisi une proposition ayant un impact médiatique facile, elle ne veut pas capter l'attention uniquement par des références à son passé. Au lieu de cela, elle a choisi un slogan de programme qui se tourne avant tout vers le présent et l'avenir: «*Personnes et territoires: régénération urbaine, inclusion et innovation*». Le thème exprime un défi commun à tous les pays de la communauté internationale, qui fait référence aux recommandations des Nations unies définies dans l'Agenda 2030.

Ce choix thématique concerne la totalité de la planète et tous ses habitants. Il englobe des domaines tels que l'évolution et la régénération de nos territoires sous la menace du changement climatique et de ses effets dévastateurs; la diversité et l'inclusivité de nos communautés; la durabilité de nos agglomérations urbaines et l'économie circulaire; la décentralisation et la mobilité aux niveaux local, national et international; la connectivité numérique comme moteur du développement économique et social. Expo Roma 2030 compte aborder ces questions, stimuler le débat, indiquer un cheminement partagé et identifier des solutions communes.

■ Rome entend aborder ce cheminement non pas en s'exposant, mais en proposant aux pays participants un parcours opérationnel de collaboration, qui aura pour point d'arrivée l'Expo et, dans les années qui nous séparent du rendez-vous, la mise en œuvre de projets et d'initiatives communs centrés sur les différentes expériences et besoins nationaux.

Le site choisi pour accueillir l'Exposition universelle 2030 se trouve dans une zone de la périphérie de Rome, reliée à certains quartiers historiques de la ville et jouxtant l'un des campus universitaires de Rome, qui servira de trait d'union avec la vaste communauté scientifique de la capitale italienne. L'événement, dont le plan directeur est signé par l'architecte Carlo Ratti, a l'ambition d'établir de nouvelles normes de durabilité, avec zéro émission de CO2, la réutilisation des matériaux ou encore le respect du cycle de l'eau, de l'air et de l'énergie. En un mot, non seulement pour être un site autosuffisant, mais aussi pour être capable de créer et de donner de l'énergie propre à d'autres territoires.

■ Rome est également au centre d'un système de transport unique au monde. Depuis son aéroport, il est possible de rejoindre les principales capitales européennes, balkaniques, nord-africaines et moyen-orientales en moins de deux heures, et en trois heures toutes les destinations de l'ensemble de la région euro-méditerranéenne, d'Ankara au Caire, en passant par Beyrouth. Un système avancé de

liaisons aériennes, autoroutières et ferroviaires à grande vitesse permet un accès facile et rapide aux principales destinations italiennes. D'ici 2030, ces délais seront presque réduits de moitié grâce aux nouveaux investissements dans les infrastructures prévus par le gouvernement italien.

■ Rome est également la capitale mondiale de la diplomatie. Elle accueille les ambassades de 139 nations différentes, en plus de celles du Saint-Siège et de Saint-Marin. Elle accueille plus de 130 représentants du Pôle Alimentaire des Nations Unies (FAO-IFAD-PAM) et d'autres de l'Ordre de Malte. Au total, environ 430 ambassades et près de 3000 diplomates se trouvent à Rome, sans compter les instituts culturels. Rome est également un lieu de bouillonnement social extraordinaire, siège de nombreuses associations culturelles et ONG. Ces dernières œuvrent dans des secteurs très variés: solidarité, assistance, éducation, promotion de l'alphabétisation technologique, agroalimentaire ou encore promotion de la protection de l'environnement.

■ Enfin, le logo de Rome 2030: il s'agit d'une arche stylisée, qui change de couleur et donne lieu à des combinaisons infinies. Il représente la solidité, l'élégance des anciens monuments romains et la suggestion d'un présent numérique. L'arche est un point d'entrée, c'est une porte ouverte à des influences nouvelles et différentes. Elle propose également un parcours commun, un éventail d'opportunités telles que la co-création de différents pavillons nationaux. Rome attend le passage de 30 millions de visiteurs sous cette arche en 2030, qui iront admirer les pavillons d'exposition de 150 pays.

Il n'échappe à personne que Rome a une relation historique très particulière avec l'Afrique: au cours des millénaires, toutes les civilisations et nations du continent africain sont entrées en contact avec la ville. Mais voici le plus important: grâce à une si longue histoire, Rome et l'Italie ont développé au fil du temps une culture de la complexité et du pluralisme: cet «*esprit de fraternité universelle*» célébré par Léopold Sedar Senghor. C'est sur cette base que Rome entre en relation avec l'Afrique: dans une attitude de partenariat et de véritable amitié. Rome est toujours attentive à ce qui s'y passe: «*Ex Africa semper aliquid novi*» (de l'Afrique vient toujours quelque chose de nouveau), comme écrivait Pline l'Ancien.

Nous vous attendons à Rome!

**Etude de Maître François Den LOUBOTA, NOTAIRE**

Boîte postale: 4315

Téléphone: (242) 05 748 99 64/05 503 41 18/05 553 12 95/06 653 12 95/06 822 96 60

Fax: 222 94 51 81, Pointe-Noire, République du Congo

## ANNONCE LEGALE

### RELATIVE A LA NOMINATION D'UN NOUVEAU DIRECTEUR GENERAL-GERANT DE LA SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE UNIPERSONNELLE «BGP CONGO-SARLU (Filiale)»

Au capital de F. CFA: Cinq Millions (5 000 000)  
Siège social Pointe-Noire, 197, avenue Stéphane TCHITCHELLE  
Rond-Point KASSAI, boîte postale: 1075  
République du Congo

Aux termes d'un MANDAT donné à Monsieur MA WEIDONG, en date du vingt-sept mars deux mille vingt par la société BGP INC CHINA NATIONAL PETROLEUM CORPORATION, associée unique de la société BGP CONGO-SARLU (Filiale) déposé au rang des minutes de Maître François Den LOUBOTA, Notaire à la résidence de Pointe-Noire, en date à Pointe-Noire du 31 décembre 2020, le tout dûment enregistré à la Recette Principale des Impôts (Enregistrement-Domaine et timbres - EDT) de Pointe-Noire Centre, le 04 février 2021, respectivement folio 023/1, n°928 et folio 023/2, n°929, comme suite à SA NOMINATION en qualité de NOUVEAU DIRECTEUR GENERAL-GERANT de la société BGP CONGO-SARLU (Filiale), Monsieur MA WEIDONG, aux termes de SES DECISIONS EXTRAORDINAIRES EN DATE DU VINGT-NEUF OCTOBRE DEUX MILLE VINGT dont le PROCES-VERBAL déposé au rang des minutes de Maître François Den LOUBOTA, Notaire à la résidence de Pointe-Noire, le tout dûment enregistré à la Recette Principale des Impôts (Enregistrement-Domaine et timbres-EDT) de Pointe-Noire Centre, le 04 février 2021, respectivement folio 023/3, n°930 et folio 023/4, n°931. A DECIDE, à TITRE EXTRAORDINAIRE, en date à Pointe-Noire du 29 octobre 2020, de METTRE A JOUR LES STATUTS DE LA SOCIETE BGP CONGO-SARLU (Filiale), enregistrés à la Recette principale des Impôts de Pointe-Noire Centre, le 04 Février 2021, respectivement folio 023/15, n°932, ainsi que ses annexes, comme suite à:

-SA NOMINATION en qualité de NOUVEAU DIRECTEUR GENERAL-GERANT DE LA SOCIETE BGP CONGO-SARLU (Filiale), en remplacement de Monsieur XU HAIJUN.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE POINTE-NOIRE Mentions modificatives ont été portées dans les registres audit Greffe, en date à Pointe-Noire du 11 Février 2022, et la société BGP CONGO-SARLU (Filiale) se trouve actuellement immatriculée sous le Système OHADA, sous le Numéro: CG-PNR-01-2010-B22-01743.

Mention des présentes sera consentie partout où besoin sera.

*Pour insertion,*

**Maître François Den LOUBOTA.**

**Etude de Maître Brislaine KOUTOU, Notaire**

Sise 55, avenue MOE VANGOULA, immeuble SEKOU, marché plateau, Centre-ville, Pointe-Noire, téléphone : 06 657 45 55/ 04 433 87 96.

## AVIS DE CONSTITUTION

### BEKA-M

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE UNIPERSONNELLE  
AU CAPITAL DE 1.000.000 FCFA  
Siège Social : Arrondissement n°1 E.P LUMUMBA,  
401, avenue Loango, centre-ville  
Téléphone : 06 773 77 58/ 06 469 00 27  
Pointe-Noire  
REPUBLIQUE DU CONGO

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître Brislaine KOUTOU, Notaire, le 26 juillet 2022, dûment enregistré le 04 août 2022, sous le folio 145/12, n° 6626, il a été constitué une société, ayant les caractéristiques suivantes :

**Forme:** Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle

**Objet:** La société a pour objet directement ou indirectement en République du Congo et dans tous autres pays:

- Le commerce de détail en magasin non spécialisé : l'importation, l'exportation, l'achat et la vente en détails de toutes marchandises, tous produits alimentaires ou non alimentaires, la distribution de tous produits alimentaires ou non alimentaires, marchandises, denrées alimentaires de toute provenance et vers toute destination et toute activité connexe ;
- Le commerce et la distribution de détail en magasin spécialisé de produits alimentaires, de boissons (alcoolisées ou non alcoolisées) ;
- Le commerce en détail en magasin spécialisé de textiles, habillement, chaussures et articles en cuir, importation et exportation de toute de toutes marchandises de type textile ou accessoires d'habillement et de mode ;
- Le commerce de détail en magasin spécialisé d'articles et appareils d'équipements domestiques ;
- Le commerce de détail en magasin spécialisé d'équipements informatiques et de matériels de télécommunication, audio ou vidéo ;
- Le commerce de détail en magasin spécialisé et montages de verres correcteurs, vente de lunettes, vente de lentilles de contact, vente de

- produits d'entretien pour les lunettes et les lentilles, vente d'articles divers ;
- Le commerce de détail en magasin spécialisé de livres, journaux et articles de sport et loisir ;
- Le commerce de détail hors magasin : vente en ligne ;
- Le commerce en gros de produits alimentaires, de boissons (avec et sans alcool) ;
- Le commerce en gros de biens de consommation non alimentaires divers ;
- Le commerce en gros de textiles, habillement et chaussures ;

Et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus indiqué, et susceptibles d'en favoriser l'extension ou le développement.

**Dénomination sociale :** BEKA-M RESTORE

**Adresse:** Arrondissement n°1 E.P LUMUMBA, 401, avenue Loango, centre-ville, téléphone: 06 773 77 58/ 06 469 00 27, Pointe-Noire - République du Congo.

**Administration:** La Gérance est assurée par Madame MOUHANI née KOUMBA Brunette Chrystel Victoire, secondée par Monsieur Michael Ange MOUFOUTA pour une durée indéterminée.

**RCCM:** Elle est immatriculée au RCCM sous le numéro CG-PNR-01-2022-B13-00160.

*Pour avis*

**La Notaire Maître Brislaine KOUTOU**

MINISTERE DE LA SANTE  
ET DE LA POPULATION

CABINET

UNITE DE COORDINATION  
DES PROGRAMMES ET PROJETS

PROGRAMME NATIONAL DE LUTTE  
CONTRE LE PALUDISME

N° \_\_\_\_\_ /MSP /CAB/UCPP/PNLP-22

REPUBLIQUE DU CONGO  
Unité\*Travail\*Progrès



Ensemble et avec l'effort de tous,  
l'élimination du paludisme est possible !

### AVIS A CANDIDATURE Réf: PNLP/0005/2022 POUR LE RECRUTEMENT D'UN(E) CONSULTANT(E) NATIONAL(E)

Dans le cadre de la mise en œuvre de la subvention NFM3 (2021-2023) de lutte contre le paludisme, la Tuberculose et le VIH-Sida, le Programme national de lutte contre le paludisme, PNLP en sigle, recrute un (e) consultant (e) national (e) pour la revue du manuel de procédures du Programme National de Lutte contre le Paludisme.

Les termes de références spécifiques au poste, pour les candidat(e)s intéressé (e)s, sont à retirer avant le 08/10/2022 à l'adresse suivante: Bureau du Programme national de lutte contre le paludisme (PNLP) sis dans l'enceinte du service d'hygiène et de la promotion (Avenue de la morgue de CHU).

Ou vous adresser par E.mail: secretariat@pnlp.cg en copie yvette.okouba@pnlp.cg

La remise des dossiers de candidature physique est fixée au 10/10/2022 à 16 heures précises.

*Fait à Brazzaville le 23/09/2022*

**La direction du PNLP**

**Etude de Maître Brislaine KOUTOU, Notaire**

Sise 55, rue MOE VANGOULA, immeuble SEKOU, marché plateau centre-ville, boîte postale: 608, Pointe-Noire, téléphone : 06 657 45 55/ 04 433 87 96/ 06 680 20 01

## AVIS DE CONSTITUTION

### MHC GLOBAL DEVELOPMENTS CONGO

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle  
Capital : 1.000.000 F. CFA  
Siège Social : Siège Social : quartier Centre-ville, 111 avenue MOE, VANGOULA, immeuble MAKASSI  
Téléphone : 05 703 79 09  
Pointe-Noire  
REPUBLIQUE DU CONGO

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître Brislaine KOUTOU, Notaire, cinq août deux mil vingt-deux, dûment enregistré le trente août deux mil vingt-deux, sous le folio 161/22, n°7216, il a été constitué une société, ayant les caractéristiques suivantes :

**Forme:** Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle.

**Objet:** La société a pour objet directement ou indirectement en République du Congo et dans tous autres pays :

- Ingénierie, approvisionnement et construction ;
- Mise en oeuvre des projets, réalisation des projets clefs en main, soutien aux compétences, management.

Et, généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes.

**Dénomination sociale :** MHC GLOBAL DEVELOPMENTS CONGO.

**Adresse:** Quartier Centre-ville, 111 avenue MOE VANGOULA, immeuble MAKASSI, **téléphone:** 05 703 79 09. Pointe-Noire/ REPUBLIQUE DU CONGO.

**Administration:** La Gérance est assurée par Monsieur Alfred Félix NEL, pour une durée de quatre (04) années renouvelables.

**RCCM:** Elle est immatriculée au RCCM sous le numéro CG-PNR-01-2022-B13-00174.

*Pour avis*

**La Notaire  
Maître Brislaine KOUTOU**



CULTURE ET ARTS / TOURISME ET LOISIRS

# La ministre Lydie Pongault entend relever les défis qui l'attendent

Les passations de service entre Marie-France Lydie Hélène Pongault, nommée par décret présidentiel du 24 septembre 2022, ministre de l'Industrie culturelle, touristique, artistique et des Loisirs, et Dieudonné Moyongo, ministre sortant de la Culture et des Arts, ainsi qu'avec Destinée Hermella Doukaga, ministre sortante du Tourisme et des Loisirs, ont eu lieu ce 27 septembre 2022 à Brazzaville. Sous les auspices d'Yves Ickonga, délégué de la Présidence, Conseiller du Président de la République, Chef du département des Télécommunications et du Numérique. Lydie Pongault a déclaré: «Le ministère de la Culture devient un ministère vaste, son champ d'action a été élargi», et elle mesure déjà le poids de la responsabilité et les défis qui l'attendent.

Cette cérémonie s'est déroulée en deux phases, au cours desquelles, les ministres sortants ont respectivement présenté à la promue la structure qu'elle aura la charge de diriger. Après l'examen des différents documents, lecture a été faite du procès-verbal, puis s'en est suivie la signature du procès-verbal de passations de service.

Après les mots de ses prédécesseurs qui ont remercié le Chef de l'Etat pour les avoir nommés à ces postes, Yves Ickonga a installé la nouvelle ministre dans ses fonctions. Cette dernière a félicité ses prédécesseurs pour leur grande capacité managériale qui leur ont permis de donner les impulsions à leurs départements ministériels.

Parlant de ce qui pourrait être ses priorités, la ministre Lydie Pongault a fait savoir: «Le Président de la République, à travers le Premier ministre Anatole Collinet Makosso m'ont fait l'honneur de rejoindre l'équipe gouvernementale. Et j'en suis très honorée. Le secteur de la culture est l'un des secteurs majeurs de la vie sociale du Congo. Du point de vue social, il se doit d'oeuvrer à la pérennisation du patrimoine matériel et immatériel de ce pays... Sous un autre angle, le secteur de la culture et des arts est une industrie qui, grâce à l'ensemble d'activités est à même de contribuer au PIB comme tous les secteurs porteurs de l'économie congolaise.

Aussi, désormais, j'ai plusieurs priorités: la culture, le tourisme et les loisirs. Ce qui fait que ma priorité ne

peut pas être que la culture. J'ai plusieurs priorités, donc, il va falloir que je m'imprègne réellement des dossiers pour que nous puissions avoir une réponse adéquate», a-t-elle assuré. Précisant qu'elle mesure déjà le poids de la responsabilité et les défis qu'elle entend relever.



Photo de famille à la fin de la passation de service

Et de poursuivre: «Qu'elle va continuer l'œuvre du ministre Moyongo pour relever le niveau du département parce que dans le Projet de société du Président de la République "Ensemble, poursuivons la marche", le Chef de l'Etat a mis un accent sur la culture, pour que le ministère puisse aller de l'avant. Tout en soulignant que la ministre Moyongo n'est pas partie, elle lui fera toujours appel en cas de besoin». S'agissant du volet Tourisme, Lydie Pongault a félicité la ministre Destinée Hermella Doukaga qui a posé les jalons pour le décollage du tourisme au Congo. Elle a promis suivre tout ce que ses qu'elle



Destinée Hermella Doukaga et Marie-France Lydie Hélène Pongault a posé comme jalons pour booster le tourisme.

Qui est Marie-France Hélène Lydie Pongault?

Elle porte cette première fonction

d'information d'Afrique centrale, elle assure aussi la direction de la galerie-musée du Bassin du Congo et de la librairie "Les manguiers". En 2013, elle a été nommée conseillère du Chef de l'Etat, chef du département de la Culture, des Arts et du Tourisme. Poste qu'elle occupe jusqu'à sa récente nomination en tant que ministre.

Grâce à toutes ces fonctions et sa passion pour la culture et les arts, elle a contribué à organiser plus d'une fois des activités culturelles valorisant les créations et les artistes nationaux, tant au Congo qu'à l'international. Familière du secteur de la culture et des arts ainsi que du tourisme, sa nouvelle nomination en tant que ministre sera un prolongement du travail qu'elle a longtemps abattu dans l'ombre.

La nouvelle ministre de l'Industrie culturelle, Touristique, Artistique et des Loisirs, est appelée à redoubler d'efforts et à faire preuve d'optimisme, de volonté, de créativité et de management efficace pour redorer le blason de ce secteur et hisser encore plus haut les performances des artistes locaux. Pour les artistes, la fusion du ministère de la Culture et des Arts avec celui du Tourisme et des Loisirs arrive au bon moment pour permettre à ces branches d'activité de mieux collaborer, et contribuer au développement du pays.

Alain-Patrick MASSAMBA

POESIE

## Yvon Wilfride Lewa-Let Mandah publie ses «Vestiges»

Et de dix pour Yvon Wilfride Lewa-Let Mandah! Le poète, essayiste, dramaturge, comédien, metteur en scène et directeur artistique de la compagnie théâtrale Autopsie vient en effet, de publier, aux Editions LMI (Pointe-Noire), «Vestiges», la dixième oeuvre de sa bibliographie. Un recueil de poèmes dans lequel il exprime sa désolation, son amertume, face aux actes odieux qui ont endeuillé de nombreuses familles, et dont il a été lui-même victime. La cérémonie de présentation-dédicace de l'ouvrage a eu lieu samedi 11 septembre dernier, à Pointe-Noire. En présence du directeur départemental du Livre et de la lecture publique, Chardin Alphonse Nkala, et du directeur général des Editions LMI, Maurice Loubouakou.



L'auteur dédicant son livre

«Vestiges» est un recueil de 87 pages pour 48 poèmes. Selon Xavier Mabika Dianga, critique littéraire, la thématique du nouveau livre est variée. Mais le Congo reste la pierre qui sédimente l'essentiel des pages, le «Congo vu sous l'angle de la guerre civile de 1997 et au travers de ses trois grandes villes, Brazzaville, Pointe-Noire et Dolisie».

«Vestiges est, avant tout, un cri de désolation face au désarroi causé par la guerre, la coulée d'une angoisse, d'une amertume. Le poète nous entraîne dans un ballet de vers d'une énergie vivante et incantatoire vers les différentes villes délabrées et dans les cryptes de sa douleur interne... L'œil du poète, comme une caméra mobile, se projette sur les villes devenues ruines», a affirmé le critique littéraire. «En se remémorant des épisodes de la guerre civile, Yvon Lewa-Let Mandah laisse éclater sa douleur qui se fermente dans la mémoire. Une douleur qu'il nous est convié à vivre, celle d'un enfant perdu dans la nuit du chagrin. Et quand le chagrin flambe, il faut des moyens de survie... Ainsi, le poète exalte les villes jadis florissantes. Tel un archéologue, il questionne les zones et les lieux témoins du temps...», a-t-il ajouté.

La seconde ligne de force du recueil Vestiges, fait remarquer Xavier Mabika Dianga, est l'évocation de l'amour, thème auquel Yvon Lewa-Let Mandah consacre la quasi-totalité du cahier 2 du recueil. Le critique littéraire a également relevé les autres thèmes évoqués par l'auteur: l'immigration, la restriction du patrimoine africain, l'appropriation de la culture traditionnelle kongo ou «Mbandzakongologie». A propos du style, il a souligné: «L'auteur utilise des mots simples qui rendent la poésie accessible à tous, mais aussi beaucoup de néologismes. Il fait recours aux vers libres et parfois à la versification classique... Ce qui est aussi attrayant dans ce recueil, c'est l'utilisation par le poète des vers et poèmes courts. Ce qui rend sa poésie fluide... On peut aussi souligner l'usage des métaphores».

«Vestiges, ici, ne veut pas seulement dire ce qui reste, ce qui demeure après disparition, destruction, c'est-à-dire les ruines, mais aussi ce qu'il y a à pérenniser, à reconstruire et à bâtir pour la survie», a-t-il expliqué.

Yvon Wilfride Lewa-Let Mandah a vu le jour le 22 juillet 1974, à Brazzaville. Il est manager de logistique, personnel travaillant dans les barges on/off-shore, à Pointe-Noire. Créateur, en 1996, de la compagnie théâtrale Autopsie, il est aussi président national pour le Congo de l'Institut international du théâtre, organisation mondiale pour les arts de la scène, partenaire officiel de l'UNESCO et directeur du Festival international du théâtre et autres arts de scène qui a lieu à Brazzaville et Pointe-Noire.

Récipiendaire du Prix international de poésie Tchicaya U Tam'si, du Prix Tchikounda de meilleur écrivain, du Prix Sony-Labou-Tansi, du Grand prix Forum, musiciens, artistes et écrivains du Congo-Brazzaville, outre la poésie, il a comme autre genre littéraire de prédilection le théâtre.

Nana KABA

avec le Festival TUSEO, un festival d'humour avec énormément d'humoriste d'Afrique et d'Europe cette année. Novembre est consacré au numérique, l'occasion de faire un tour vers les nouvelles technologies. Le hall sera transformé en arcade, en salle de jeux, il y aura aussi des choses à découvrir à la médiathèque, des productions, des diaporamas. Ce mois se terminera avec le festival de danse contemporaine

A.P MASSAMBA

INSTITUT FRANÇAIS DU CONGO (IFC)

## Le programme d'activités de la saison 2022 et 2023 rendu public

L'Institut français du Congo a présenté officiellement son programme d'activités pour la nouvelle saison 2022-2023, ainsi que ses priorités. C'était, mercredi 14 septembre 2022, sous les auspices de son directeur délégué Régis Ségala, en présence de nombreux invités.

«Les missions de l'IFC sont : les promotions de la langue et des cultures françaises, francophones et congolaises et l'accompagnement des secteurs artistiques congolais. Nous essayons d'avoir une certaine diversité dans notre programmation, pour que chaque domaine artistique soit représenté», a souligné le directeur délégué de l'IFC.

En termes de fréquentation, a-t-on appris, en présentiel à l'intérieur des instituts, et pour cette année 2022, l'IFC était en train de remonter en termes de statistiques avec 32.000 visiteurs. Il sera question de revenir aux chiffres de 2019, et progressivement, il est constaté que l'activité reprend. Ce qui prédomine en termes de fréquentation, il y a Campus

France, le nombre de spectateurs, de visiteurs, tout cela est en nette progression. Pour les réseaux sociaux, il y a énormément de couverture. En terme de visite de la page c'est 33000 visiteurs et 20000 sur Instagram, des chiffres qui ne font qu'évoluer favorablement. L'IFC est très visible sur les réseaux sociaux. Dans le livret, il y a toutes les activités et tout le bilan de 2021-2022. En ce mois de septembre finissant, en termes de programmation, il y a l'exposition du peintre Christian Badimbanga dit Ba, originaire de la RD Congo, qui dure jusqu'à la fin du mois; le cycle du film panafricain, qui a lieu tous les mardis à 18h; une sélection de films d'auteurs africains qui ont fait le tour des festivals... En septembre, il est aussi prévu



La façade principale de l'Institut Français du Congo à Brazzaville

sur le parvis de l'IFC, la 6<sup>e</sup> édition du Festival Hip-Hop, de musique de rue, donc de la danse et du chant à partir de 17h. Le samedi 24 septembre, le concert d'Oupta, chanteuse reconnue dans le monde artistique, avec la musique à la fois moderne et traditionnelle.

En octobre: la fête du cinéma d'animation, un rendez-vous international qui est à sa 21<sup>e</sup> édition et qui concerne tous les âges. Il sera fêté également les

142 ans de la ville de Brazzaville à travers des représentations illustrées d'un dessinateur Cyriaque Ngoma. Mais aussi, une rétrospective de la ville historique de Brazzaville. Mercredi 5 octobre à partir de 15h, il est prévu un vernissage; le Forum des étudiants en France permettant aux étudiants d'aller poursuivre leurs études en France. Il est prévu également des conférences dans la grande salle, etc. Le mois d'octobre s'achèvera

**COMMISSION DE SURVEILLANCE DU MARCHÉ FINANCIER DE L'AFRIQUE CENTRALE**

# La Journée de l'émetteur célébrée à Brazzaville

En partenariat avec le ministère des Finances, du budget et du portefeuille, la Commission de surveillance du marché financier de l'Afrique centrale a tenu mardi 20 septembre dernier, à Brazzaville, la Journée de l'émetteur. Au cours de cette rencontre, placée sous l'égide de Roger Rigobert Andely, ministre congolais des Finances, du budget et du portefeuille public d'alors, qui a connu la participation du gotha financier des Etats membres de la CEMAC, les participants ont été édifiés sur les produits du marché financier de la sous-région CEMAC. C'était en présence de son excellence Nagoum Yamassoum, président de la COSUMAF.

Pour Roger Rigobert Andely, «l'objectif de la rencontre de cette Journée de l'émetteur est de présenter aux agents économiques du Congo, en général, et en particulier, aux entreprises et à l'Etat, les enjeux et l'intérêt de recourir aux produits du marché financier pour la diversification de leurs sources de financement et leur développement». Cette Journée de l'émetteur revêt pour le Congo un intérêt primordial, dans la mesure où elle permettra non seulement d'améliorer significativement la culture boursière des participants mais aussi de renforcer la coopération entre le Gouvernement congolais et les

intervenants du marché financier de la CEMAC. Et le ministre Andely d'expliquer: «la rencontre est une grande opportunité pour le pays. Car, le Congo entend, dans les années



Les participants à la journée de l'émetteur



Après l'ouverture des travaux

à venir, intervenir comme un émetteur récurrent du marché financier régional et profiter des possibilités de diversification qu'offre ce marché en termes de sources de financement de son programme national de développement (PND 2022-2026)...». Ce Programme vise donc la diversification de l'économie afin de la rendre résiliente aux chocs extérieurs (sanitaire, pétrolier, alimentaire, et énergétique). L'organisation d'une telle journée à Brazzaville a permis d'améliorer l'éduca-

tion financière de la communauté économique et financière du Congo Brazzaville et d'offrir l'occasion d'envisager à nouveau ce que le marché peut apporter au Congo, tout comme ce que le Congo peut apporter au marché financier de la CEMAC. Justifiant le choix de Brazzaville pour l'organisation de cette nouvelle rencontre, l'ambassadeur Nagoum Yamassoum, président de la COSUMAF a dit que Brazzaville s'inscrit dans la volonté de cette institution sous-régionale d'accompagner la politique du Gouvernement congolais visant à dynamiser le marché financier régional. En effet, les autorités du Congo ont réagi favorablement au règlement communautaire relatif à l'introduction en bourse des participations des Etats et de leurs démembrements en choisissant et en transmettant, conformément aux hautes orientations des chefs d'Etats, une liste non exhaustive de quatre importantes sociétés à introduire en bourse. Il s'agit des entreprises opérant dans les secteurs clés et stratégiques, ce qui confirme l'existence d'une réelle volonté politique en la matière.

**OFFRE D'EMPLOI - AMBASSADE DES ETATS-UNIS A BRAZZAVILLE**

**POSTE VACANT:**

**VISA ASSISTANT (ASSISTANT VISA)**

**DATE D'OUVERTURE DE L'OFFRE: 21 SEPTEMBRE, 2022**

**DATE DE CLOTURE: 05 OCTOBRE, 2022**

**EXIGENCES DU POSTE & COMMENT POSTULER**

Merci de bien vouloir visiter le site web: <https://erajobs.state.gov/dosera/cog/vacancysearch/searchVacancies.hms>  
(Copiez ce lien et collez-le dans votre navigateur Google Chrome ou Microsoft Edge).

**N-B:** Seules les candidatures soumises par voie électronique seront traitées.

La mission américaine à Brazzaville apprécie une main-d'œuvre d'origines, de cultures de points de vue différents. Nous nous efforçons de créer un environnement accueillant pour tous et nous invitons les candidats de divers horizons à postuler.

**CHAMBRE DEPARTEMENTALE DES NOTAIRES DE POINTE-NOIRE  
OFFICE NOTARIAL MAITRE PAUL BERNARD BATIA**

B.P: 4613 - Tél.: (242) 05.534.46.83 - E-mail: [officebatiapaul@gmail.com](mailto:officebatiapaul@gmail.com) - 98, Avenue Linguissi PEMBELLOT

Rond-Point ex «BATA», à côté de l'immeuble des Officiers 9 étages- Pointe-Noire - Congo  
Paul Bernard BATIA, Notaire

**AVIS D'INSERTION MODIFICATIVE  
«LIFTCO CONGO»**

Société à Responsabilité Limitée  
Siège social: N° 50, avenue Jean-Marie Mavoungou

Aux termes d'un procès-verbal de l'assemblée générale mixte en date du 30 juin 2022 des associés de «LIFTCO CONGO», Société A Responsabilité Limitée, au capital de 587.717.400 F. CFA, ayant son siège social à Pointe-Noire, sur l'Avenue Jean-Marie Mavoungou, Zone industrielle la Foire, régulièrement constituée et immatriculée au RCCM OHADA à Pointe-Noire, sous le n° CG/PNR/01/2009/B12/00298 reçu en dépôt d'un acte original en la forme sous seing privé par Maître Paul Bernard BATIA, notaire soussigné, en date à Pointe-Noire du 19 août 2022, soumis selon le vœu de la loi, à la formalité impérative de l'enregistrement, le 26 août 2022, à la recette de Pointe-Noire, folio 165/2 N°0724, il a été décidé:

- Lecture des rapports de la gérance et du commissaire aux comptes sur les états financiers rectificatifs de synthèse de l'exercice clos au 31 décembre 2021 et approbation desdits états; - Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2021; - Distribution des dividendes; - Approbation des conventions réglementées;  
**A TITRE EXTRAORDINAIRE:**  
- Augmentation du capital par incorporation du bénéfice; - Modification statutaire; - Pouvoirs pour formalité.  
**N.B.:** Le capital social est fixé à la somme de 587.717.400. Au regard de tout ce qui a été adopté plus haut, les associés décident de procéder à la mise à jour des statuts de la société consécutivement aux nouvelles dispositions.

Pour avis,  
Le Notaire.

**A TITRE ORDINAIRE:**

Maitre Dieudonnée EBAKANI, notaire, élisant domicile en l'office de Maître Jean Bertin SELA, Notaire, Office notarial, sis 101 rue Lamothe Immeuble NKOUNKOU Fils, 1er étage. Plateau Centre ville. B.P: 13665, Tél: (00242) 06.670.58.09

**Société «GENERAL DES TRAVAUX CONGOLAIS»**  
Société anonyme pluripersonnelle en sigle G.T.C S.A au capital de FCFA 100.000.000  
Siège social sis à Brazzaville  
Zone Industrielle de Maloukou / République du Congo

**ANNONCE LEGALE**

Suivant Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société «GENERAL DES TRAVAUX CONGOLAIS» en sigle G.T.C SA, en date à Brazzaville du vingt et un juillet deux mil vingt-deux, déposé au rang des minutes du Notaire, enregistré à la recette des Impôts de LA Plaine (Mpila) à Brazzaville, le dix-sept août deux mil vingt-deux, sous le n° 149/10 n03228, il a été décidé du changement des organes de direction de ladite société.  
A cet effet, sont nommés Directeur Général de la société «GENERAL DES TRAVAUX CONGOLAIS» en sigle G.T.C SA, Monsieur Franck Jesse GOMA et Monsieur SAMBA Elhadji Mamadou, Directeur Général Adjoint.

En conséquence de ladite décision, la recette des impôts de la Plaine (Mpila) à Brazzaville a enregistré la mise à jour des statuts de la société «GENERAL DES TRAVAUX CONGOLAIS», en sigle G.T.C SA en date du dix-neuf septembre deux mil vingt-deux sous folio 170/20 n°3829.  
La modification du Registre de Commerce et du Crédit Mobilier a été effectuée le vingt septembre deux mil vingt-deux au Greffe du Commerce sous le numéro n°CG-BZV-01-2022-M-05527.

Maitre Dieudonnée EBAKANI  
Notaire  
Pour avis

Maitre Dieudonnée EBAKANI, notaire, élisant domicile en l'office de Maître Jean Bertin SELA, Notaire

Office notarial. sis 101 rue Lamothe. Immeuble NKOUNKOU Fils, 1er étage, Plateau Centre-ville, B.P 13665, Tél: (00242) 06.670.58.09

**«LA CONGOLAISE DE TUYAUTERIES ET ACCESSOIRE»**

Société anonyme pluripersonnelle  
en sigle C.T.A S.A au capital de FCFA 100.000.000  
Siège social sis à Brazzaville  
Zone Industrielle de Maloukou République du Congo.

**ANNONCE LEGALE**

Suivant Assemblée Générale Extraordinaire actionnaires de la Société CONGOLAISE DE TUYAUTE ET ACCESSOIRES en sigle C.T.A SA, en date à Brazzaville du vingt et un juillet deux mil vingt-deux, déposé au rang des minutes du Notaire, enregistré à la recette des Impôts de la Plaine (Mpila) à Brazzaville, le dix-sept août deux mil vingt-deux, sous le n0 149/1 n03219, il a été décidé du changement des organes de direction de ladite société.  
A cet effet, sont nommés Directeur Général de la société «CONGOLAISE DE TUYAUTES ET ACCESSOIRES» en sigle C.T.A S.A, Monsieur Franck Jesse GOMA et Monsieur SAMBA Elhadji Mamadou,

Directeur Général Adjoint.  
En conséquence de ladite décision, la recette des impôts de la Plaine à Brazzaville a enregistré la mise à jour des statuts de la société « CONGOLAISE DE TUYAUTE ET ACCESSOIRES» en sigle C.T.A SA, en date du dix-neuf septembre deux mil vingt-deux sous folio 170/22 n03831.  
La modification du Registre de Commerce et du Crédit Mobilier a été effectuée, le vingt septembre deux mil vingt-deux au Greffe du Commerce sous le numéro n°CG-BZV-01-2022-M-05524.

Maitre Dieudonnée EBAKANI, Notaire

## FOOTBALL

# Le fric d'abord, la patrie après !

Toutes les énergies du football congolais sont progressivement mobilisées en vue de la 7e édition du CHAN (Championnat d'Afrique des nations, compétition réservée aux joueurs locaux), en janvier prochain en Algérie. Mais en l'espace de quelques semaines, plusieurs joueurs portant encore les couleurs d'équipes locales ont fait le choix d'aller vers l'Europe ou d'autres pays africains dans l'assurance d'améliorer leurs conditions de vie.

Il y a eu tout d'abord Francis Nzaba, jeune défenseur central des Diables-Noirs. Destination, la Turquie, à Istanbul Basakssehir. Une véritable première, car jusque-là, les Congolais ayant évolué dans ce pays y sont arrivés en provenance d'autres pays européens. Les clubs locaux successifs du libero congolais auraient été dédommagés.

Les attaquants Archange Bintsouka et Gautrand Ngounimba, autres joueurs des Diables-Noirs, ne tarderont pas à suivre le mouvement. Le premier a posé son baluchon au Kosovo, au KF Drenika, le second, en Albanie où se trouvait déjà un autre Congolais, Chandraël Massanga-Matondo. Pendant la même période du départ des deux derniers, le milieu de terrain de l'AS Otohô, Brél Mohindiki, a été enrôlé par Al-Mussanah, à Oman.

Les Congolais ont aussi la cote en République Démocratique du Congo. A commencer par l'ailier Wilfrid Nkaya qui a pris



Francis Nzaba

le chemin de Lubumbashi où il s'est engagé pour deux ans avec les Corbeaux du T.P Mazembé, le club du riche homme d'affaires Moïse Katumbi et le plus titré de ce pays. Puis le défenseur d'aile Prince Mouandza Mapata a rejoint Vita Club de Kinshasa où il aura pour coéquipiers deux autres Congolais, Varel Rozan et Tim Motopelé arrivés chez les Dauphins noirs en 2021. Puis suivront, tour à tour, l'avant-centre Jaurès Gombé (AS Otohô), l'ailier Elvis Ipamy (Etoile du Congo) et le milieu de terrain Dua Ankira (qui était sans club depuis la fin de son aventure avec le club marocain de Difaâ El Jadida), tous ayant signé au DCMP de Kinshasa. La RDC a aussi attiré le milieu de terrain défensif des Diables-Noirs, Harvy Ossété, et le défenseur latéral Dimitri Bissiki Magnokélé, séduits par les propositions du FC Lupopo de Lubumbashi, rival du TP Mazembé. Et ce n'est pas fini



Wilfrid Nkaya

! Le gardien de but Wilfrigon Mongondza et l'attaquant Moïse Kounkou sont allés en Côte d'Ivoire, au SC Gagnoa. Et il ne serait pas étonnant que d'autres footballeurs congolais empruntent à leur tour ces chemins de l'exode.

Face à la désapprobation de leurs choix par de nombreux compatriotes, ils auraient justifié leur décision d'aller dans des pays aussi improbables que le Kosovo ou l'Albanie : «Les footballeurs sont comme n'importe quel travailleur, nous voulons gagner de l'argent et aider nos familles». Le choix financier l'a donc emporté sur le projet sportif. En effet, la majorité des clubs congolais font face à d'énormes difficultés financières et d'organisation. Les footballeurs luttent pour survivre, peinant à joindre les deux bouts. Des joueurs à qui on manque de respect, n'arrivent pas à bien manger, à se vêtir. Certains sont obligés de courir après 500 ou 1000 fran-



Dimitri Bissiki Magnokélé

cs CFA pour rentrer à la maison en bus après l'entraînement. On est encore bien loin de ce qui se passe au Gabon et au Cameroun où l'Etat assure tout ou partie des salaires des joueurs d'élite, ou en RDC où le sponsoring commence à s'ancre progressivement dans les mœurs, pour ne citer que ces pays d'Afrique centrale.

Dans un tel environnement, la plupart des joueurs pensent que le salut est dans l'exode. Leurs parents aussi. C'est donc un lourd tribut que le football congolais paie à l'exode. La FECOFOOT envisage un véritable statut du joueur, avec un traitement mensuel à l'appui pour le fixer. En attendant, il sera difficile de présenter une formation compétitive en Algérie : comment, dès lors, s'étonner des déboires successifs du football congolais?

Guy-Saturnin MAHOUNGOU

## INTERVIEW

## Marc Olivier Loufouma, champion de France de judo

De nationalité congolaise, résidant en France, ancien Diable-Rouge et capitaine du Judo club Tchiapi à Pointe-Noire, la capitale économique congolaise, Marc Olivier Loufouma vient de participer, avec brio, au championnat du monde vétérans de judo. Joint au téléphone, il a bien voulu répondre à nos questions.



Marc Olivier Loufouma

**\*Maître, avant toute chose, pouvez-vous nous dire comment vous êtes arrivé au judo?**

\*\*Je vivais chez ma tante qui, au regard de ma constitution physique imposante, a souhaité que je fasse les arts martiaux. Sans trop réfléchir, j'ai choisi le judo où on enseigne non le sens belliqueux, mais la mesure, l'humilité, le respect de la vie. Elle m'a acheté le judogi, communément appelé (kimono), et m'a inscrit au dojo de judo de Maître Pierre Makosso Tchiapi, dénommé Judo club Tchiapi, sis au n°449, avenue de l'Indépendance à Tié-Tié, le troisième arrondissement de la ville océane congolaise. Au fil des durs entraînements, j'ai excellé jusqu'à atteindre la sommité de l'art. Animé par le goût de l'aventure, je suis allé en Afrique du Sud où je me suis perfectionné de plus belle. J'y suis resté plus d'une décennie avant d'aller à Paris, en France, où je réside maintenant.

**\*Vous venez de prendre part au dernier championnat du monde des vétérans. Pouvez-vous nous en dire davantage?**

\*\*Je tiens à vous signaler que je suis le champion de France, dans la catégorie des moins 100 Kg. Eh bien ! J'ai représenté, à titre personnel, patriotisme oblige, le Congo au championnat du monde de judo des vétérans de plus de 30 ans, en Pologne. C'était du 8 au 11 septembre 2022. J'ai terminé 7e sur le tableau mondial, sachant que nous étions 18 judokas de plusieurs nationalités dans cette catégorie. Dès l'entame de la compétition, j'ai battu par K.O un Kazakh. Mais, suite à une erreur d'appréciation de l'arbitre, j'ai perdu le deuxième combat contre un Géorgien. C'est lui qui a ralenti ma course vers ma première médaille mondiale. Ce dernier a perdu en demi-finale face à un Azerbaïdjanais.

**\*Pour terminer, maître, auriez-vous un conseil à donner aux judokas restés au pays ?**

\*\*Je commencerai par m'adresser au ministère des Sports, particulièrement au patron de ce département, il doit penser aux jeunes, en créant des activités sportives de loisirs dans tout le pays, afin de les occuper. Cela évitera, à coup sûr, tout le désordre causé par eux que nous suivons tous les jours dans les médias. Aux frères judokas, je vous dis qu'il faut croire à vos rêves. Quand on pratique le sport, il faut se fixer des objectifs, et tout faire pour les atteindre, quelles que soient les difficultés et les circonstances. Dans la vie, tout vient au point à celui qui croit et qui ose. En d'autres termes, aide-toi, le ciel t'aidera.

Propos recueillis par Equateur Denis NGUIMBI

## APRES LA FENETRE FIFA

## Quel visage pour les Diables-Rouges en mars prochain?

Engagés dans la course des qualifications pour la CAN-Côte d'Ivoire 2023 (décalée en janvier 2024), les Diables-Rouges du Congo ont, comme les sélections nationales d'autres pays, pris part aux deux journées FIFA de septembre réservées aux matchs amicaux. C'était à Mohammedia, au Maroc. Les choses sérieuses, c'est en mars prochain. Mais sous quel profil?

Pour la première sortie, samedi 24 septembre, les Diables-Rouges en ont décousu avec Madagascar. Une rencontre que les Congolais ont nettement dominée en première mi-temps. Ils l'ont démarrée pied au plancher, marquant coup sur coup deux buts, le premier sur penalty transformé en but par Guy Mbenza (17e), le deuxième par José-Fred Dembi (25e) sur une frappe du pied gauche. Quelques mouvements offensifs éclaircis-



Le Onze congolais entrant contre Madagascar

saient ensuite un peu plus l'horizon. Mais ça n'a pas assommé les Malgaches, qui ont vite réduit le score (Paulin Voavy 30e) et ratrapé les Congolais après les citrons (Samuel Ibrahim Amada, 55e).

Les Congolais reprenaient l'avantage après l'entrée en jeu de Thievy Bifouma, auteur d'une passe lumineuse qui permettait à Guy Mbenza de croi-

ser un ballon qu'a poussé Prestige Mboundou (71e) dans la cage vide (3-2). Malheureusement, ils ont fini par laisser filer la victoire face à leur adversaire en concédant un penalty transformé par Marco (86e) à trois minutes du dernier coup de sifflet de l'arbitre. Pour la suite, quels sont les chantiers de Paul Put ?

En attendant le deuxième match (Congo-Mauritanie

disputée mardi 27 septembre, ce qui est trop tard pour l'analyser dans cet article), on peut dire que si l'attaque a répondu présente, mais doit encore montrer plus d'efficacité, la défense et le milieu de terrain ont montré des faiblesses. La gestion d'un match est aussi un réel souci pour le technicien des Diables-Rouges. Le match contre Madagascar en est l'exemple patent. La solution passe nécessairement par la capacité des joueurs à rester concentrés du début à la fin du match et afficher une motivation et une force mentale. Paul Put devrait aussi revisiter ses convoqués car certains à qui il a donné leur chance pour un rendement pauvre, méritent de faire place à d'autres pour une réelle profondeur de banc qualitative. Par la suite, il devra travailler à trouver l'alchimie qui sied aux Diables-Rouges pour être conquérants. C'est le plus gros chantier de l'entraîneur belge, s'il veut aller loin dans les éliminatoires de la CAN 2023 qui reprendront en mars prochain.

Jean ZENGABIO

## FOOTBALL/LIGUE I DU CONGO

## Patronage Sainte-Anne échappe à l'enfer

Avant-dernier du championnat national d'élite Ligue 1, saison 2021-2022, Patronage Sainte-Anne était au bord de la relégation. Heureusement, il a fort bien abordé ses « barrages » contre le deuxième de la Ligue II, JSP (Jeunesse sportive de Poto-Poto). Patronage Sainte-Anne a tremblé devant le spectre de la relégation qui a déjà disloqué et tué maintes équipes naguère florissantes. Tenu en échec au match aller (0-0), mercredi dernier, Patronage Sainte-Anne a fini par l'emporter au match retour, commencé samedi 24 septembre pour s'achever dimanche 25 septembre, l'obscurité ayant envahi le stade Président Alphonse Massamba-Débat la veille. Il lui a donc fallu puiser dans ses réserves pour éviter la relégation.

Les "Bleu et blanc" ne quitteront donc pas l'élite nationale ! S'il a sauvé sa saison, il va être rejoint par un promu : JUK de Kintélé, champion de Ligue 2.

Pour résumer, l'élite nationale aura, pour la saison 2022-2023 les équipes suivantes : AS Otohô, Diables-Noirs, AC Léopards, JST, Inter Club, CARA, Etoile du Congo, V.Club-Mokanda, FC Kondzo, AS Cheminots, AS BNG, FC Nathaly's, Patronage Sainte-Anne, AS JUK. Le coup d'envoi sera donné le 22 octobre prochain, selon le calendrier publié par la LINAFOOT (Ligue nationale de football), l'organe de gestion des compétitions nationales de la FECOFOOT.

G.-S.M.

# **YANGO**

## **YANGO EN ACCORD AVEC LE MINISTERE DES TRANSPORTS DE L'AVIATION CIVILE ET DE LA MARINE MARCHANDE**

Ce jeudi 15 septembre 2022, les membres de la société Yango conduit par leur PDG Monsieur Roman KARLASH, ont eu une séance de travail dans le bureau du Directeur de cabinet du Ministre des Transports, de l'Aviation civile et de la Marine Marchande. La délégation de Yango était accompagnée de l'Ambassadeur fédéral de la Russie au Congo.»

Le représentant de Yango a présenté l'organisation de l'entreprise. Au sujet de son fonctionnement au Congo, n'ayant pas de parc automobile, la société Yango travaillera avec des partenaires ou sociétés ayant des parcs automobiles dans le domaine des transports. Se basant sur trois principes dont la sécurité des passagers; le paiement des impôts de ses partenaires; ainsi la modernisation et le renouvellement du parc automobile de ses partenaires, la société Yango, mettra à la disposition de ses partenaires son logiciel aux technologies intelligentes pour la cartographie, le routage, la navigation, et son système de distribution des commandes.

Le Directeur de Cabinet du Ministre des Transports, prenant la parole, a fait lecture du courrier que le Ministère des Transports avait adressé au Premier Ministre sur le «développement de la plateforme Yango en République du Congo». Source encourageante de la diversité économique dans notre pays qui nécessite aucune opposition de la part du Ministère des Transports. Cependant, un encadrement et un accompagnement lui seront nécessaires sur ce nouveau contexte moderne vers le numérique en matière de transports en République du Congo.



La délégation de Yango et l'Ambassadeur de Russie chez le directeur de cabinet du ministre des Transports.

Grande a été la satisfaction des représentants de la société Yango suite au contenu global de ce courrier. Notons que la société Yango est prête à travailler avec toutes les parties prenantes (Ministère, ARPCE) afin de changer, non seulement l'image des transports, mais aussi de

moderniser cette activité au Congo. Elle est également prête à contribuer, avec son expertise, à la rédaction des textes intégrant ce nouveau système de transport urbain au Congo.

### **CRÉDIT RENTRÉE SCOLAIRE**

Vivez une rentrée scolaire en toute sérénité.



Suivez-nous sur :



**Ecoute - Qualité - Client**  
Tél.: 81 88  
Email : eqccongo@bgfi.com  
www.groupebgfibank.com

